

Accélérer les réformes structurelles pour la transparence et redevabilité dans le secteur des industries extractives au Gabon



SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

RAPPORT ANNUEL D'AVANCEMENT 2022

- Janvier 2023-

Table des matières

Abréviations	3
Introduction	4
1 Contexte national de la planification et mise en œuvre de l’ITIE au Gabon	5
1.1 Rappel des domaines stratégiques prioritaires du secrétariat international de l’ITIE	5
1.2 Rappel des priorités nationales du Gabon en matière d’industries extractives	5
1.3 Plan de travail triennal 2022-2024 et plan de travail annuel budgétisé 2022	5
1.4 Objectifs de mise en œuvre de l’ITIE et liens avec les priorités nationales	6
1.5 Rappel du cadre organisationnel et fonctionnel de l’ITIE Gabon en 2022	7
1.6 Rappel des obstacles liés à la mise en œuvre insuffisante des activités du PTAB 2022	8
2 Examen annuel des résultats et de l’impact de la mise en œuvre de l’ITIE au Gabon	8
2.1 Précautions d’usage à considérer dans la compréhension des notions de résultats et de l’impact de la mise en œuvre de l’ITIE au Gabon	8
2.2 Evaluation générale de la performance annuelle (résumé des activités entreprises)	9
2.3 Evaluation des progrès réalisés vis-à-vis des objectifs définis dans le PTAB 2022	17
2.4 Evaluation des progrès réalisés pour chaque Exigence de l’ITIE et les mesures prises	20
2.5 Aperçu des réponses du groupe multipartite aux recommandations issues de la conciliation, de la validation ou des études thématiques	38
2.6 Compte rendu explicite des efforts entrepris pour renforcer l’impact de la mise en œuvre de l’ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles	38
3 Déroulement de l’évaluation de l’impact et des résultats	38
3.1 Implication et participation des parties prenantes à l’évaluation	38
3.2 Opinions des parties prenantes quant à la réalisation des objectifs de mise en œuvre liés aux priorités nationales	38
3.3 Possibilités de renforcer l’efficacité de la mise en œuvre de l’ITIE au Gabon	38
3.4 Indicateurs communs d’efficacité et de durabilité de la mise en œuvre de l’ITIE au Gabon	39
3.5 Innovations et efforts visant à élargir le périmètre de la mise en œuvre de l’ITIE	41
Conclusion	42

Abréviations

CA	Conseil d’Administration
CERGIED	Centre d’Etudes et de Recherches sur la Gouvernance, les Industries Extractives et le Développement Durable
CUT	Compte Unique du Trésor
FFIs	Flux Financiers Illicites
FMI	Fonds Monétaire International
GMP	Groupe Multipartite
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
ITIE Gabon	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon
OG	Objectif Général
OSP	Objectifs SPécifique
OSCs	Organisations de la société civile
PAT 2021-2023	Plan d’Accélération et de la Transformation 2021-2023
PSGE 2025	Plan Stratégique du Gabon Emergent à l’horizon 2025
PTFs	Partenaire Techniques et Financiers
PTT	Plan de travail Triennal
SI-ITIE	Secrétariat International de l’ITIE
STP ITIE Gabon	Secrétariat Technique Permanent de l’ITIE Gabon
UE	Union Européenne

Introduction

L’Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est une initiative d’envergure mondiale lancée en 2002 visant à promouvoir une meilleure gouvernance dans les pays riches en ressources naturelles à travers la publication et la vérification de tous les paiements effectués par les entreprises et de toutes les recettes publiques provenant de l’exploitation des ressources pétrolières, gazières et minières. Au cours de son évolution, elle a fait place à la norme mondiale qui défend l’amélioration de la transparence et de la redevabilité dans les secteurs pétrolier, gazier et minier en encourageant l’amélioration de l’exhaustivité du rapportage ITIE et la compréhension qu’a le public des revenus.

L’examen des résultats et de l’impact de la mise en œuvre de l’ITIE est conduit annuellement conformément aux indications de l’exigence 7.4 en ses sections 7.4 (a) et (b). L’objectif de l’exigence 7.4 est d’assurer une supervision et une évaluation publique régulière de la mise en œuvre, y compris une évaluation de la question de savoir si l’ITIE atteint ses objectifs dont la transparence et la redevabilité publique de l’ITIE elle-même. Ainsi, le groupe multipartite est tenu d’évaluer les résultats et l’impact de la mise en œuvre de l’ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles.

S’agissant de la section 7.4 (a), il revient au groupe multipartite de documenter son examen annuel de l’impact et des résultats de la mise en œuvre de l’ITIE dans un rapport d’avancement annuel ou par d’autres moyens dont il décidera. Il inclura toute action entreprise pour traiter des questions que le groupe multipartite aura identifiées comme étant prioritaires pour la mise en œuvre de l’ITIE.

L’examen annuel de l’impact et des résultats comporte :

- (i) Un résumé des activités entreprises dans le cadre de l’ITIE durant l’année écoulée et une description des résultats de ces activités;
- (ii) Une évaluation des progrès réalisés pour chaque Exigence de l’ITIE et les mesures prises pour aller au-delà des Exigences. Sont ici visées toutes les actions entreprises pour traiter des questions que le groupe multipartite aura identifiées comme étant prioritaires pour la mise en œuvre de l’ITIE;
- (iii) Un aperçu des réponses du groupe multipartite aux recommandations issues du rapprochement des informations et de la Validation, et des progrès accomplis, conformément à l’Exigence 7.3. Le groupe multipartite est tenu d’établir une liste des recommandations et des activités qui ont été entreprises en vue de répondre à chacune d’entre elles, ainsi que le niveau d’avancement dans la mise en œuvre de chaque recommandation. Dans les cas où le gouvernement ou le groupe multipartite a décidé de ne pas mettre en œuvre une recommandation, il est demandé au groupe multipartite d’expliquer les raisons ayant motivé cette décision;
- (iv) Une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis dans le plan de travail du groupe multipartite (Exigence 1.5), y compris l’évaluation de l’impact et des résultats à la lumière des objectifs énoncés;
- (v) Un compte rendu explicite des efforts entrepris pour renforcer l’impact de la mise en œuvre de l’ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles, y compris toute action visant à rendre les déclarations de l’ITIE plus détaillées et à élargir leur portée ou à accroître l’implication des parties prenantes. Par ailleurs, le groupe multipartite est encouragé à expliquer quelles mesures ont été prises pour assurer l’égalité entre les sexes et l’inclusivité.

Pour ce qui est de la section 7.4 (b), toutes les parties prenantes devraient être associées à l’évaluation de l’impact de la mise en œuvre de l’ITIE. En particulier, les groupes de la société civile et les entreprises impliquées dans le processus ITIE, et donc pas uniquement ceux qui siègent au sein du groupe multipartite, devraient pouvoir donner leur point de vue sur ledit processus et voir leurs avis reflétés dans l’examen annuel de l’impact et des résultats. Le présent rapport examine les résultats et impacts liés à la mise en œuvre de l’ITIE au Gabon en 2022.

1 Contexte national de la planification et mise en œuvre de l’ITIE au Gabon

1.1 Rappel des domaines stratégiques prioritaires du secrétariat international de l’ITIE

Les domaines thématiques couverts sont liés aux exigences de la Norme ITIE 2019 et concernent entre autres (i) la transparence des contrats, (ii) la production et les exportations, (iii) la collecte des revenus, (iv) le rapportage environnemental, (v) la répartition des revenus, (vi) les entreprises d’Etat, (vii) l’artisanat minier à petite échelle, (viii) le commerce des matières premières, (ix) la divulgation systématique, (x) le genre, (xi) la transition énergétique, (xii) la propriété effective et (xiii), l’exploration et les licences.

Le cadre stratégique de l’ITIE vise à assurer que la mise en œuvre de l’ITIE continue d’être pertinente, réactive et rentable. Prolongé jusqu’en 2023, il définit six (6) domaines prioritaires dans lesquels l’ITIE peut être utilisée pour améliorer la gouvernance du secteur extractif à travers et au-delà de la crise de la COVID-19. Ces domaines prioritaires sont (i) la lutte contre la corruption, (ii) la transition énergétique, (iii) les décisions d’investissement environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), (iv) le soutien aux données ouvertes, (v) le renforcement à la mobilisation des ressources et (vi) la mesure de l’impact et résultats de l’ITIE.

1.2 Rappel des priorités nationales du Gabon en matière d’industries extractives

Les priorités sont mentionnées dans le Plan Stratégique du Gabon Emergent « PSGE vision 2025 ». Elles consistent entre autres à relever trois (3) défis majeurs à savoir (i) l’accélération de la croissance économique et la diversification des sources, (ii) la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales et (iii) la gestion durable des ressources naturelles pour les générations futures. Les cibles suivantes devront être atteintes à l’horizon 2025 à savoir, (i) 100% de la parafiscalité est déclarée dans les lois de finances et (ii) le recouvrement des taxes et l’attractivité des investissements sont améliorés.

Les objectifs stratégiques du secteur pétrolier gabonais dans le plan d’accélération et de transformation (PAT 2021-2023) consistent à (i) revoir la gouvernance sectorielle pour optimiser des champs matures, (ii) enrayer le déficit structurel de la SOGARA, (iii) garantir une transparence accrue dans le secteur, (iv) structurer la filière gazière dans le pays et (v) garantir une transparence accrue des opérations dans les secteurs pétroliers, gaziers et miniers. Quant à ceux du secteur minier, ils consistent à (i) renforcer l’avantage compétitif du secteur minier gabonais, notamment via la revue du cadre réglementaire du secteur, (ii) attirer des investisseurs pour accompagner le développement des filières ferrières et aurifères et (iii) préserver l’intérêt des majors sur l’extraction du manganèse.

En outre, le Gabon s’est engagé au titre du Programme Economique Elargi avec le FMI conclu pour la période de 2021 à 2024 à (i) promouvoir la gouvernance dans les industries extractives pour accroître les recettes pétrolières et minières, (ii) promouvoir la transparence à travers la systématisation des divulgations des données sur les revenus et paiements, (iii) centraliser les recettes pétrolières et minières dans le compte unique du Trésor (CUT) et identifier spécifiquement ces recettes afin de faciliter le suivi, (iv) publier périodiquement sur un site web gouvernemental, tous les documents, données, informations et rapports prévus dans le cadre de l’initiative ITIE, (vi) développer les mécanismes d’estimation des réserves des ressources naturelles et (vii) renforcer la gestion des entreprises publiques et leurs filiales.

Il apparaît donc que planification de la mise en œuvre de l’ITIE au Gabon tient compte des orientations stratégiques du Plan Stratégique du Gabon Emergent (PSGE) et celles du Plan d’Accélération pour la Transformation (PAT 2021-2023).

1.3 Plan de travail triennal 2022-2024 et plan de travail annuel budgétisé 2022

Le plan de travail triennal 2022-2024 de l’ITIE Gabon vise à soutenir à l’horizon 2024, le développement des trois (3) dimensions de la transparence à savoir, (1) la divulgation extractive (reporting financier sur les

paiements, reporting non financier sur les contrats et licences), (2) la traçabilité extractive (*certification de la traçabilité ou diligence raisonnable, traçabilité des flux des ressources*) et (3) la traçabilité des entreprises (*traçabilité de la propriété réelle ou effective des entreprises, devoir de vigilance des entreprises mères sur leurs filiales, plans de vigilance contre le crime et les trafics, opérationnalisation des mécanismes de reporting financier et non financier, les outils RSE, les principes et règles d’autres instruments de transparence, la lutte contre la corruption, la fraude dans les paradis fiscaux et le blanchiment des capitaux*).

Le plan de travail annuel budgétisé (PTAB 2022) quant à lui a pour objectif général de contribuer à la promotion de la bonne gouvernance et de la transparence des opérations du secteur des industries extractives du Gabon en vue d’une croissance économique inclusive au développement durable et à la réduction de la fragilité des populations. Il comprend trois axes stratégiques, dix (10) objectifs spécifiques et initialement 111 activités réorganisées et ajustées à 70 suite à (i) la mise à disposition tardive au mois d’août du budget annuel (Cf. avis d’ordonnement numéro 22006186 du 12/08/2022 d’un montant de 529 933 957 F.CFA), (ii) la non mobilisation des autres ressources prévisionnelles auprès des entreprises du secteur privé et des bailleurs de fonds en dehors du financement de l’Union Européenne acquis à travers le projet de renforcement du rôle et capacités de la société civile.

1.4 Objectifs de mise en œuvre de l’ITIE et liens avec les priorités nationales

Les priorités nationales ont été exposées à la section 1.2. La vue d’ensemble de leurs liens avec les objectifs de mise en œuvre est illustrée ci-dessous.

Priorités nationales du Gouvernement du Gabon relatives aux industries extractives	Vue d’ensemble des objectifs de mise en œuvre de l’ITIE
Plan Stratégique du Gabon Emergent (PSGE) et Plan d’Accélération pour la Transformation (PAT 2021-2023)	
(i) revoir la gouvernance sectorielle pour optimiser des champs matures et (ii) enrayer le déficit structurel de la SOGARA	A voir au niveau sectoriel (Ministères : Pétrole, Gaz, Mines)
(iii) garantir une transparence accrue dans le secteur	A voir au niveau sectoriel (Ministères : Pétrole, Gaz, Mines) et informations sur l’opérationnalisation à rendre publique Au niveau du plan de travail triennal de l’ITIE Gabon, la prise en compte de la transparence est déclinée à travers les objectifs ci-dessous : <u>Objectif spécifique n°3.1</u> : Améliorer le reporting financier sur les paiements, le reporting non financier sur les contrats et licences, la diligence raisonnable et la traçabilité des flux des ressources <u>Objectif spécifique n°3.2</u> : Améliorer les conditions d’imposition pour mobiliser efficacement les revenus <u>Objectif spécifique n°3.3</u> : Améliorer la traçabilité extractive pour la sureté et l’efficacité des opérations des multinationales <u>Objectif spécifique n°3.4</u> : Améliorer la transparence et assurer une redevabilité équitable par les parties prenantes des revenus et dépenses issues des transferts infranationaux <u>Objectif spécifique n°3.9</u> : Amélioration de la transparence budgétaire et la gestion durable des revenus des finances publiques, des revenus infranationaux et investissements du fonds gabonais des investissements stratégiques
(iv) structurer la filière gazière dans le pays et (v) garantir une transparence accrue des opérations dans les secteurs pétroliers, gaziers et miniers.	A voir au niveau sectoriel (Ministères : Pétrole, Gaz, Mines) et informations sur l’opérationnalisation à rendre publique
(i) renforcer l’avantage compétitif du secteur minier gabonais, notamment via la revue du cadre réglementaire du secteur	A voir au niveau sectoriel (Ministères : Pétrole, Gaz, Mines) et informations sur l’opérationnalisation à rendre publique
(ii) attirer des investisseurs pour accompagner le développement des filières	A voir au niveau sectoriel (Ministères : Pétrole, Gaz, Mines) et informations sur l’opérationnalisation à rendre publique

ferrières et aurifères et (iii) préserver l’intérêt des majors sur l’extraction du manganèse	
Programme économique élargi avec le FMI	
(i) promouvoir la gouvernance dans les industries extractives pour accroître les recettes pétrolières et minières	Planifier la mise en œuvre des études thématiques pour documenter la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019 en général et conduite de l’étude thématique sur l’optimisation de la mobilisation des ressources domestiques à partir de la modélisation financière et fiscale du secteur extractif au Gabon en particulier (Etude thématique AMI et TdR publié)
(ii) promouvoir la transparence à travers la systématisation des divulgations des données sur les revenus et paiements	Planifier la mise en œuvre des études thématiques pour documenter la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019 (transparence des contrats et licences, transparence ESG, transparence de la propriété réelle, etc.) et préparer les Rapports ITIE 2021, 2022, 2023, 2024 (Etude thématique AMI et TdR publié et processus de préparation du Rapport ITIE 2021 en cours)
(iii) centraliser les recettes pétrolières et minières dans le compte unique du Trésor (CUT) et à identifier spécifiquement ces recettes afin de faciliter le suivi	Réaliser l’étude de faisabilité de l’intégration de la divulgation dans le cadre du rapportage de l’ITIE au Gabon en vue de la mise en place d’un système de télé-déclaration et base de données pour l’amélioration de la traçabilité de l’allocation des revenus du secteur extractif dans les statistiques des finances publiques au Gabon (Etude thématique AMI et TdR publié)
iv) publier périodiquement sur un site web gouvernemental, tous les documents, données, informations et rapports prévus dans le cadre de l’initiative ITIE	Réaliser le diagnostic du site WEB, le développement et la reconfiguration dans la perspective des divulgations systématiques et de la mise en œuvre du plan stratégique de la communication et du plan média de l’ITIE Gabon (Etude thématique AMI et TdR publié) Réaliser un portail public des données et informations ouvertes sur le secteur extractif au Gabon (TdR Etude thématique à rédiger) Réaliser le cadastre pétrolier et le cadastre minier, au niveau sectoriel (Ministère du Pétrole et Gaz) et informations sur l’opérationnalisation à rendre publique (TdRs des 2 études thématiques à rédiger en collaboration avec les deux Ministères sectoriels)
(vi) développer les mécanismes d’estimation des réserves des ressources naturelles	Au niveau sectoriel (Ministère du Pétrole et Gaz) et informations sur l’opérationnalisation à rendre publique
(vii) renforcer la gestion des entreprises publiques et leurs filiales	Réaliser l’enquête sur le cadre de la gouvernance et de la transparence des sociétés publiques du secteur extractif au Gabon : base méthodologique de l’indice pour la gouvernance des ressources naturelles du NRG (Etude thématique AMI et TdR publié)

1.5 Rappel du cadre organisationnel et fonctionnel de l’ITIE Gabon en 2022

La réorganisation du Groupe d’Intérêt de l’ITIE en ITIE Gabon (Article 3) a été opérée à travers la signature du Décret n°0077/PR/MER du 22 mars 2021 portant réorganisation du Groupe d’Intérêt de l’Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon. L’ITIE Gabon est placée sous la direction d’un Président (Article 9) et comprend le Groupe Multipartite et le Secrétariat Technique Permanent (Article 7). Le GMP est l’organe de coordination et de validation de l’ITIE Gabon. Il est composé de membres représentant quatre (4) collèges dont (1) le collège des membres représentant l’Administration Publique, (2) le collège des membres représentant les Opérateurs Publics, (3) le collège des membres représentant le Secteur Privé et (4) le collège des membres représentant la société civile.

A ce jour, le GMP ne dispose pas encore de TdR, tout comme chaque collège du GMP, ce qui pose des difficultés dans la mise en œuvre. Ces productions absentes devraient être complétées dans le cadre de

l’élaboration ou adaptation des outils de gouvernance. Le Secrétariat Technique Permanent, organe exécutif et technique, comprend des personnels agents publics mis à disposition et agents régis par le Code du Travail. A ce jour, le processus de recrutement initié a accusé beaucoup de retard et devrait probablement être finalisé en février 2023.

1.6 Rappel des obstacles liés à la mise en œuvre insuffisante des activités du PTAB 2022

Au-delà des réunions statutaires régulières du Groupe Multipartite, des obstacles de type conjoncturels et structurels ont constitué de vrais facteurs limitant à la mise en œuvre de l’ITIE en 2021 puis en 2022. Une note technique produite par le Secrétariat Technique Permanent, transmise au Groupe Multipartite détaille les différentes contraintes assorties de propositions de recommandations.

S’agissant des facteurs critiques à la base de la mise en œuvre insuffisante du plan de travail annuel et budgétisé (PTAB 2022), on note :

- (i) le démarrage tardif des activités en mai 2022 ;
- (ii) la mise à disposition tardive du budget (Cf. avis d’ordonnancement numéro 22006186 du 12/08/2022 d’un montant de 529 933 957 F.CFA) ;
- (iii) les difficultés de mobilisation effective du budget et la rigidité du cadre de l’exécution budgétaire ;
- (iv) les pertes de temps du GMP à avancer sur certaines questions pratiques proposées par le Secrétaire Technique Permanent comme par exemple (i) la non signature du MoU avec la Revenue développement fondation (RDF) au mois d’octobre 2022 à Oslo, ce qui aurait fait gagner du temps concernant la collecte en ligne des données, de novembre à ce jour et permis de démarrer sereinement la préparation du Rapport ITIE, (ii) le retard dans la signature du MoU avec le CN-ITIE Sénégal, ce qui aurait permis de mobiliser à moindre frais à l’ITIE Gabon (en cas de disponibilité du budget), l’équipe d’Experts du Comité National ITIE Sénégal pour lancer le processus d’adaptation des outils de gouvernance dans un premier temps puis un accompagnement sous la forme d’une assistance technique dans un second temps ;
- (v) l’absence des outils de gouvernance et en particulier le manuel de procédures administratives, comptables et financières précisant les procédures du cadre organisationnel et fonctionnel de l’ITIE Gabon ;
- (vi) la faible mobilisation des administrations publiques clés (pétrole, mines, impôts, douanes, trésor) productrice des données et informations telles que requises par la Norme ITIE 2019 ;
- (vii) la faible participation de l’administration publique (pétrole, mines, impôts, douanes, trésor) aux réunions préparatoires de concertation sur le processus de déclaration ITIE et d’échanges sur les données et informations initiées par l’ITIE Gabon avec l’appui du Conseiller Spécial du Président de la République ;
- (viii) le retard enregistré dans la finalisation de la procédure de recrutement de l’Administrateur Indépendant ;
- (ix) le faible niveau de divulgation par les administrations publiques clés des informations requises par la norme ITIE 2019 ;
- (x) la très forte dépendance du Secrétariat Technique Permanent à la disponibilité de certains membres volontaires du GMP pour la conduite des travaux des commissions ;
- (xi) la faible opérationnalisation du Secrétariat Technique Permanent suite au recrutement tardif de ses experts.

2 Examen annuel des résultats et de l’impact de la mise en œuvre de l’ITIE au Gabon

2.1 Précautions d’usage à considérer dans la compréhension des notions de résultats et de l’impact de la mise en œuvre de l’ITIE au Gabon

Le but du suivi et de l’évaluation est de mesurer et d’évaluer la performance afin de mieux gérer les effets et produits appelés résultats, la performance se définissant comme la progression vers la réalisation de résultats. Le suivi et l’évaluation portent sur l’évaluation des apports et de l’exécution. Le suivi vise essentiellement à

assurer à la direction et aux principales parties prenantes, une intervention permanente assortie d’indications rapides de progrès ou d’absence de progrès dans la réalisation des résultats. Quant à l’évaluation, c’est une opération sélective qui vise à apprécier systématiquement et de manière objective les progrès dans la réalisation d’un effet.

En principe, il existe bel et bien un lien entre le suivi et les autres formes d’évaluation dans leur contribution à l’évaluation d’impact et leur intégration dans la réflexion et les pratiques de suivi et évaluation qui consistent à prendre appui sur (i) une théorie du changement, (ii) identifier les priorités en matière d’évaluation d’impact, (iii) identifier les besoins en données/informations, (iv) approvisionner régulièrement un système de suivi et évaluation intégrant la typologie complète des indicateurs, (v) concevoir, mettre en œuvre l’évaluation, (vi) traiter et analyser les données, interpréter et utiliser les résultats dans un contexte de la gestion axée sur les résultats en relation avec le cycle des résultats (apports, produits → effets, impacts). L’évaluation de l’impact se fait en évaluant tous les effets lors de l’évaluation ex post.

Dans le cas présent, il est fait abstraction de ces considérations conceptuelles qui ne sont pas pour la plus part d’entre elles au point concernant le cadre opérationnel de l’ITIE Gabon (cadre de résultats, cadre de S&E et d’apprentissage). C’est pourquoi, l’examen des résultats et de l’impact de la mise en œuvre tels que requis par la Norme 2019 et précisé dans la Note d’orientation 5 - Exigences 7.4 et 8.4 s’appuie sur un cadre méthodologique assorti d’outils de collecte des données de chaque composante du nouveau modèle de validation et exige de recueillir les points de vues des parties prenantes externes sur le travail de l’ITIE au niveau national et infranational.

2.2 Evaluation générale de la performance annuelle (résumé des activités entreprises)

Le PTAB 2022 comprend trois (3) objectifs stratégiques, 14 objectifs spécifiques, 14 Résultats et 111 activités. Les activités entreprises et les résultats partiels obtenus sont présentés à la page suivante. Les activités entièrement réalisées étant insuffisantes (Cf. obstacles à la mise en œuvre développés à la section 1.6), aucun résultat attendu n’a été obtenu en 2022. Ainsi, le taux moyen d’exécution technique du PTAB 2022 n’est que de **25,96%**.

Objectifs spécifiques	Activités	Résultats
Axe stratégique n°1 : Promouvoir un environnement propice à la bonne gouvernance, à la transparence dans le secteur des industries extractives et au suivi par le GMP du processus de l’ITIE au Gabon		
Objectif spécifique n°1.1 : Renforcer la gouvernance et asseoir la crédibilité du GMP ITIE Gabon	Réaliser le diagnostic du développement organisationnel et de la gouvernance de l’ITIE Gabon (A1.1.1)	Réalisation partielle de l’évaluation des capacités techniques de l’ITIE Gabon en vue d’orienter les besoins en ressources humaines internes, en assistance technique, programmes et projets, renforcement des capacités organisationnelles et techniques
	Passer en revue les engagements de l’Etat, des entreprises privées et publiques et des OSCs (A1.1.3)	
	Fonctionnement (traitements/salaires sessions/jetons de présence, travaux spéciaux, autres charges) de l’ITIE Gabon (A1.1.7)	Réalisation partielle de la gouvernance et crédibilité de l’ITIE Gabon

Objectifs spécifiques	Activités	Résultats
Axe stratégique n°1 : Promouvoir un environnement propice à la bonne gouvernance, à la transparence dans le secteur des industries extractives et au suivi par le GMP du processus de l’ITIE au Gabon		
Objectif spécifique n°1.2 : Rendre fonctionnel et viable le GMP et STP de l’ITIE Gabon	Mobiliser les financements additionnels auprès des PTFs, mettre en œuvre et assurer le suivi des projets (A1.2.3)	Contrat de subvention du projet UE n° EIDHR/2021/430-442 « Renforcement du rôle et des capacités de la société civile dans la mise en œuvre de l’ITIE au Gabon »
	Organiser des plaidoyers, réunions, dialogues de haut niveau et visites institutionnelles (A1.2.4)	Différentes rencontres ou échanges par emails ont eu lieu avec les partenaires au développement (FMI, Banque Mondiale, BAD, AFD). Les questions soumises à débat avaient trait au financement des activités du plan de travail Le Programme d'Appui à la Gouvernance et Surveillance des Industries Extractives au Gabon (PAGOSIEGA) a été formulé et a servi de base aux échanges
	Réaliser des ateliers de formations des membres du GMP et STP ITIE Gabon (A1.2.6)	Participation à diverses sessions de renforcement des capacités organisées par le Secrétariat International de l’ITIE et par le Secrétariat Technique Permanent de l’ITIE Gabon au bénéfice des membres du GMP et personnel du secrétariat national sur diverses thématiques en lien avec les exigences de la Norme ITIE 2019 mais également des sessions de formations organisées grâce à l’appui du projet UE n° EIDHR/2021/430-442
	Préparer organiser des voyages d’études auprès des pays avancés dans la mise en œuvre de l’ITIE tels que Sénégal, Nigeria, RDC (A1.2.12)	Organisation du voyage d’études du 24 au 29 octobre 2022 au CN-ITIE Sénégal pour 11 personnes de l’ITIE Gabon
	Participer aux évènements du secteur des industries extractives (colloques, symposium, congrès, webinaires (A1.2.13)	Participation à diverses sessions de webinaires organisées par le Secrétariat International de l’ITIE

Objectifs spécifiques	Activités	Résultats
Axe stratégique n°2 : Créer un environnement favorable à la mise en œuvre des exigences de la norme 2019 dans le secteur des industries extractives au Gabon		
Objectif spécifique n°2.1: Réaliser les études préalables détaillées en vue de l’accélération des réformes à mener dans le secteur des industries extractives au Gabon	Réaliser une étude diagnostique des contraintes administratives, techniques, juridiques et fiscales relatives à la divulgation systématique (A2.1.1)	Un AMI et des TdRs ont été publiés en vue du recrutement de consultants chargés de réaliser diverses études thématiques. Les thèmes des diverses études sont listés à la page suivante.
	Réaliser une étude diagnostique du cadre légal, du régime fiscal, l’octroi de licences et de la transparence des contrats (A2.1.4)	
	Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place de la propriété réelle et du	

Objectifs spécifiques	Activités	Résultats
	développement de la politique des données ouvertes (A2.1.5)	
	Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place du registre des bénéficiaires effectifs des licences des entreprises privées et publiques (A2.1.6)	
	Réaliser une étude diagnostique des participations de l’État et entreprises d’État (A2.1.7)	
	Définir le périmètre des déclarations ITIE aux entreprises mères et leurs prestataires, le cadrage et la matérialité de la divulgation exhaustive des taxes, revenus, transactions et paiements infranationaux (A2.1.12)	
	Réaliser une étude sur la commercialisation des matières premières (pétrole, gaz, mines)(A2.1.16)	
	Réaliser une étude sur les outils informatiques et de mainstreaming pour la divulgation systématique de l’information ITIE au Gabon)(A2.1.19)	
	Réaliser une étude diagnostique des contraintes administratives, techniques, juridiques et fiscales relatives à la divulgation systématique (A2.1.1)	
	Réaliser une étude diagnostique des dispositifs de transparence et contrôle citoyen en matière d’octroi de contrat, licences (A2.1.2)	
Objectif spécifique n°2.2: Opérationnaliser les recommandations des études préalables et accélérer la mise en œuvre des réformes dans le secteur des industries extractives au Gabon	Organiser un dialogue inclusif sur la gestion des ressources naturelles et des industries extractives en vue du renforcement des réseaux et coalitions pour la concertation et assurer le suivi de l’application des recommandations (A2.2.2)	Le projet UE n° EIDHR/2021/430-442 a permis d’assurer une vaste sensibilisation des acteurs de la société civile
	Prendre les textes relatifs aux domaines d’intervention de l’ITIE dont gouvernance, transparence, accès à l’information, déclarations et divulgations systématiques, validation, dissémination des rapports ITIE (A2.2.3)	Un AMI et TdR ont été publiés en vue du recrutement d’un consultant chargé de réaliser le diagnostic des contraintes et l’élaboration des textes législatifs et réglementaires de l’ITIE

Objectifs spécifiques	Activités	Résultats
		relatifs à la gouvernance, la transparence, la redevabilité, l'accès à l'information, les déclarations et divulgations systématiques des données, la dissémination et la validation des rapports ITIE
	Configurer et dimensionner le système de télédéclaration et de traçabilité des revenus, paiements pour assurer les déclarations en temps réel (A2.2.5)	Un AMI et TdR ont été publiés en vue du recrutement d'un consultant chargé de réaliser l'étude de faisabilité de l'intégration de la divulgation dans le cadre du rapportage de l'ITIE au Gabon

Objectifs spécifiques	Activités	Résultats
Axe stratégique n°3 : Opérationnaliser les trois dimensions de la transparence à travers la divulgation extractive, la traçabilité extractive et la traçabilité des entreprises en vue de la création de la valeur et l'amélioration de la gestion des paiements et revenus		
Objectifs spécifique n°3.1 : Améliorer le reporting financier sur les paiements, le reporting non financier sur les contrats et licences, la diligence raisonnable et la traçabilité des flux des ressources	Renforcer les capacités de négociations du gouvernement à travers la modélisation fiscale et la réduction des asymétries des informations (A3.1.3)	Des membres des organisations de la société civile ont été formés grâce à l'appui du projet UE n° EIDHR/2021/430-442 a permis
	Documenter le processus de collecte, de production et de publication des rapports ITIE 2021, 2022 (A3.1.4)	Des notes techniques, notes d'information ont été élaborés puis diffusés à tous les membres du GMP
	Renforcer les capacités des entreprises sur la divulgation selon la norme ITIE 2019 (A3.1.5)	Des réunions techniques ont eu lieu à POG (4-7 octobre), Moanda (1-4 novembre) puis Libreville (24 novembre).
	Recruter l'Observateur Indépendant pour préparer le rapport ITIE 2021, y inclus quelques études spécifiques (A3.1.9)	La procédure de passation des marchés suit son cours
Objectif spécifique n°3.2 : Améliorer les conditions d'imposition pour mobiliser efficacement les revenus	Renforcer les capacités d'analyses multisources de données (Rapports ITIE, divulgations entreprises et gouvernement) et de modélisation fiscale des revenus des projets extractifs (A3.2.4)	Cette activité a été réalisée grâce à l'appui du projet UE n° EIDHR/2021/430-442
Objectifs spécifique n°3.3 : Améliorer la traçabilité extractive pour la sûreté et l'efficacité des opérations des multinationales	Superviser l'exercice du devoir de vigilance des entreprises mères sur leurs filiales (A3.3.2)	Intégration de l'activité au TdR de l'enquête NRGi sur l'état de la gouvernance dans les secteurs pétrolier, gazier et minier de l'indice de la gouvernance des ressources naturelles. Les fichier EXCEL
	Superviser la mise en œuvre des obligations sociétales à travers RSE (A3.3.3)	

Objectifs spécifique n°3.4 : Améliorer la transparence et assurer une redevabilité équitable par les parties prenantes des revenus et dépenses issues des transferts infranationaux	Superviser le renforcement de la transparence, l'équité et la compétitivité des processus d'octroi des contrats et licences (A3.4.1)	de l'enquête NREGI 2021 ont été sollicités et obtenus auprès de NREGI. Un formulaire de collecte a été élaboré ainsi que les TdRs du webinaire de lancement avec les entités concernées. Le secrétaire technique permanent a pris attache puis échangé avec des personnes ressources de NREGI pour solliciter une assistance technique. L'enquête sera conduite par un consultant.
	Superviser le renforcement de la redevabilité dans la gouvernance des entreprises publiques pétrolières, gazières et minières (A3.4.2)	
	Renforcer le cadre juridique et fiscal pour créer les conditions d'une gouvernance solide et réduire les écarts lors de l'exécution (A3.4.3)	
	Superviser la divulgation exhaustive des informations relatives aux paiements, revenus et résultats financiers issus des audits (A3.4.5)	
	Superviser l'adoption des pratiques vertueuses par les entreprises extractives publiques et privées en matière de production et divulgation systématique de rapports annuels (A3.4.7)	
Objectif spécifique n°3.5 : Elaborer et mettre en œuvre les plans de vigilance contre le crime et les trafics, la lutte contre la corruption, la fraude, les flux financiers illicites et le blanchiment des capitaux dans le secteur extractif gabonais	Réaliser l'évaluation de la vulnérabilité dans les domaines à haut risque de corruption et mettre en œuvre une stratégie dans le secteur extractif (A3.5.1)	Contribution au diagnostic pour la lutte contre le crime et les trafics dans le secteur extractif. Activité A3.5.3 réalisée grâce à l'appui du consultant recruté par la CNUCED. Une mission régionale CNUCED-CEA a visité des institutions au Gabon pour plaider en faveur de la mise en œuvre du plan d'action de lutte contre les FFI au Gabon
	Participer aux activités pilotes de collecte, traitement et de diffusion des statistiques des flux financiers illicites (FFI) dans le secteur extractif gabonais (A3.5.3)	
Objectif spécifique n°3.6 : Mesurer les progrès accomplis et évaluer l'impact environnemental et social des sites industriels dans le cadre de la mise en œuvre du processus de l'ITIE au Gabon	Examiner les résultats et les impacts de la mise en œuvre de l'ITIE et diffuser les rapports d'avancements (A3.6.7)	Rapport d'avancement produit
Objectifs spécifique n°3.7 : Intégrer l'ITIE dans le système national décisionnel de l'Etat, des entreprises publiques, privées et organiser la première validation à la date	Aucune activité réalisée parmi les deux (2)	

fixée par le CA international de l’ITIE		
Objectifs spécifique n°3.8 : Améliorer la gouvernance des entreprises publiques	Réaliser une étude pour améliorer les pratiques de redevabilité des entreprises publiques et la conduite de réformes pour créer de la valeur (A3.8.1)	Intégration des activités dans différents TdRs dont l'enquête NRGi sur l'état de la gouvernance dans les secteurs pétrolier, gazier et minier de l'indice de la gouvernance des ressources naturelles. Les fichier EXCEL de l'enquête NRGi 2021 ont été sollicités et obtenus auprès de NRGi. Un formulaire de collecte a été élaboré ainsi que les TdRs du webinaire de lancement avec les entités concernées. Le secrétaire technique permanent a pris attache puis échangé avec des personnes ressources de NRGi pour solliciter une assistance technique. L'enquête sera conduite par un consultant.
	Superviser la production des rapports annuels contenant des résultats financiers vérifiés, les données opérationnelles et les transferts de flux (A3.8.2)	
	Superviser la publication annuelle des résultats d’audit des entreprises publiques, incluant des détails financiers et des informations opérationnelles (A3.8.3)	
	Superviser l'évaluation de la maîtrise des risques de dépenses non commerciales au sein des entreprises publiques (A3.8.4)	
	Superviser le processus de standardisation des mandats aux normes internationales, les structures de gouvernance, les règles de dépenses (A3.8.5)	
	Renforcer la transparence des entreprises publiques en matière de perception de revenus en nature, vente des matières premières et réédition des comptes (A3.8.6)	
	Renforcer les règles et directives de gestion des revenus extractifs des entreprises publiques (A3.8.7)	
	Elaborer le diagnostic de la politique ITIE au sein des entreprises et former les bénéficiaires (A3.8.8)	
	Elaborer la politique anti-corruption de dispositifs standardisés de prévention et de détection des faits de corruption et des flux financiers illicites et former les utilisateurs (A3.8.9)	
	Réaliser une étude diagnostique des relations financières entre l’Etat et les entreprises de l’Etat notamment les règles et les pratiques régissant les transferts de fonds entre l’entreprise d’État et l’État lui-même (A3.8.10)	
Objectif spécifique n°3.9 : Amélioration de la transparence budgétaire et la gestion durable des revenus des finances publiques, des revenus infranationaux et investissements du fonds gabonais des	Superviser la publication des documents budgétaires y compris les revenus ventilés tirés des ressources naturelles, les prévisions et dépenses des futurs revenus du secteur extractif (A3.9.1)	Prise en compte des activités dans trois études thématiques dont (1) l'étude de faisabilité de l'intégration de la divulgation dans le cadre du rapportage de l'ITIE au Gabon, (2) l'évaluation de l'allocation, la répartition, l'affectation et la redistribution des revenus aux
	Superviser la vérification et le contrôle adéquats des comptes hors budget et les transferts entre le gouvernement et les entreprises publiques du secteur extractif (A3.9.2)	

investissements stratégiques	<p>Superviser le processus d'élaboration des règles de gestion des revenus, adopter des règles fiscales d'équilibre des dépenses des matières premières et soutenir la pratique du contrôle indépendant (A3.9.3)</p> <p>Superviser la publication des rapports de vérification des états financiers du gouvernement et renseignements des bourses d'exploitation du secteur extractif (A3.9.4)</p> <p>Superviser la mise en place des systèmes de redistribution des revenus aux communautés locales les plus proches des sites d'extraction (A3.9.5)</p> <p>Superviser le processus d'élaboration des règles et pratiques d'audit en matière de transferts infranationaux des revenus et rapporter le transfert des revenus désagrégés par entité infranationale et par flux de revenus (A3.9.6)</p> <p>Procéder à un audit indépendant à titre pilote et à une publication des résultats sur le partage des revenus issus des transferts infranationaux et des coûts pétroliers (A3.9.7)</p> <p>Mobiliser les technologies de divulgation des informations en faveur de la publication et valoriser les acquis SYSMIN Gabon (A3.9.8)</p> <p>Superviser la faisabilité de processus règlementés par un auditeur externe et divulguer les source des financements du Fonds Gabonais des Investissements Stratégiques (A3.9.9)</p> <p>Superviser la publication du rapport de faisabilité du Fonds Gabonais des Investissements Stratégiques en tant qu'outil de gestion des revenus pétroliers (A3.9.10)</p> <p>Superviser le processus d'amplification des interventions du Fonds Gabonais des Investissements Stratégiques à travers des revenus collectés en appui aux investissements dans les secteurs de base (A3.9.11)</p>	<p>régions impactées au niveau infranational par l'extraction minière et pétrolière au Gabon et (3) l'enquête NRGi sur l'état de la gouvernance dans les secteurs pétrolier, gazier et minier de l'indice de la gouvernance des ressources naturelles. Les fichier EXCEL de l'enquête NRGi 2021 ont été sollicités et obtenus auprès de NRGi. Un formulaire de collecte a été élaboré ainsi que les TdRs du webinaire de lancement avec les entités concernées. Le secrétaire technique permanent a pris attache puis échangé avec des personnes ressources de NRGi pour solliciter une assistance technique. L'enquête sera conduite par un consultant</p>
Objectif spécifique n°3.10: Renforcer le contrôle citoyen et promouvoir le débat public sur la gouvernance et la transparence dans les industries extractives	<p>Mener des plaidoyers et organiser des conférences et émissions radio-télévisé au bénéfice des parties prenantes nationales et infranationales (A3.10.1)</p> <p>Vulgariser les dispositions des codes pétrolier, gazier, minier sur les incitatifs fiscaux, économiques et les transferts infranationaux des revenus (A3.10.2)</p> <p>Sensibiliser les entreprises du secteur extractif sur les obligations et engagements sociétaux pour le développement local des communautés (A3.10.3)</p>	<p>L'utilisation des informations ITIE pour la promotion de la culture du contrôle citoyen et débat public est effective</p>

	Organiser des campagnes de sensibilisation et d’information sur le processus ITIE, la norme ITIE et les dispositions législatives et réglementaires (A3.10.6)	
--	---	--

Les TdRs des différentes études thématiques sur les principes, critères et indicateurs de la gouvernance et redevabilité du secteur extractif au Gabon sont indiqués ci-dessous.

N°	Libellés	Sous-Exigences
Exigence 1. Suivi par le groupe multipartite		
1	Acquisition de matériels, équipements informatiques et renforcement de l’intranet et des dispositifs de stockage des données et informations ITIE	S/E 1.4
2	Mise en place d’un système informatique pour la gestion de l’information comptable et financière, l’acquisition du logiciel TOM2PRO et la formation des utilisateurs ITIE Gabon	S/E 1.4
3	Elaboration de la stratégie de mobilisation des ressources de l’ITIE Gabon	S/E 1.4
4	Réalisation de l’étude de référence et mise en place du système de gestion électronique des archives, capitalisation des connaissances et formation des utilisateurs	S/E 1.4
5	Diagnostic du site web, développement et reconfiguration dans la perspective des divulgations systématiques et la mise en œuvre du plan stratégique de la communication et plan média de l’ITIE Gabon	S/E 7.2
6	Mise en place du répertoire des artisans miniers à faible échelle, création du syndicat professionnel associé et facilités d’adhésion à la chambre de commerce de Libreville et à la chambre des métiers de l’artisanat	S/E 1.4
E2. Cadre légal et institutionnel, octroi des licences et des contrats		
7	Elaboration des textes législatifs et réglementaires ITIE relatifs aux domaines d’intervention de la gouvernance, la transparence, la redevabilité, l’accès à l’information, les déclarations et divulgations systématiques, la dissémination et la validation des rapports ITIE	S/E 2.1
8	Etat des lieux de la divulgation des informations en 2021 au sens de la norme ITIE 2019 et proposition d’un plan de divulgation exhaustive des contrats miniers et pétroliers	S/E 2.3
9	Transparence des contrats et licences du secteur extractif gabonais dans la perspective de la divulgation systématique	S/E 2.4
10	Etat des lieux de la propriété réelle au Gabon	S/E 2.5
11	Etude du soutien des engagements de transparence de la propriété effective dans le cadre de la mise en œuvre du programme opening extractives dans le secteur extractif au Gabon	S/E 2.5
12	Enquête sur le cadre de la gouvernance et de la transparence des sociétés publiques du secteur extractif au Gabon (base méthodologique de l’indice pour la gouvernance des ressources naturelles du NRGD)	S/E 2.6
E3. Exploration et production		
13	Collecte, traitements et analyses des données et informations contextuelles du rapport ITIE 2021 du secteur extractif au Gabon	S/E 3.1, 3.2, 3.3 & 6.3
E4. Collecte des revenus		
14	Recrutement de l’Administrateur Independant pour la production du rapport ITIE 2021 du Gabon <i>(Fourni à titre indicatif, n’est pas concerné par le présent avis)</i>	S/E 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8 & 4.9

15	Etude de faisabilité de l’intégration de la divulgation dans le cadre du rapportage de l’ITIE au Gabon	S/E 4.1
16	Etude sur la mobilisation des ressources domestiques sur la base de la modélisation financière et fiscale du secteur extractif au Gabon	S/E 4.1
E5. Affectation des revenus		
17	Evaluation de l’allocation, la répartition, l’affectation et la redistribution des revenus aux régions impactées au niveau infranational par l’extraction minière et pétrolière au Gabon	S/E 4.6, 5.1 & 5.2
E6. Dépenses sociales et économiques		
18	Promotion de la transparence et de la responsabilité sur les dépenses sociales, environnementales des entreprises extractives et de l’exploitation minière artisanale à petite échelle	S/E 6.1 & 6.2
19	Etude de référence du programme d’évaluation de la transparence, la responsabilité environnementale et des impacts des activités des entreprises pétrolières et minières opérant au Gabon	S/E 6.4
E7. Résultat et impact		
20	Elaboration du plan stratégique de communication et marketing digital de l’ITIE Gabon et accompagnement à sa mise en œuvre (2023-2024)	S/E 7.1 et 7.2
21	Evaluation initiale de conformité au guide de validation ITIE avant le démarrage de la mise en œuvre du processus ITIE et recueil des attentes des parties prenantes au Gabon	S/E 7.4

2.3 Evaluation des progrès réalisés vis-à-vis des objectifs définis dans le PTAB 2022

L’objectif stratégique 1 réalisé à hauteur de 40,00%, les objectifs spécifiques (OS) 1.1 et 1.2 réalisés respectivement à hauteur de 37,50 % et 41,66%.

Axes stratégiques	Objectifs spécifiques	Résultats	Activités planifiées	Activités réalisées	(%)
Axe 1: Promouvoir un environnement propice à la bonne gouvernance, à la transparence dans le secteur des industries extractives et au suivi par le GMP du processus de l’ITIE au Gabon	Objectif spécifique n°1.1 : Renforcer la gouvernance et asseoir la crédibilité du GMP ITIE Gabon	Développement organisationnel du GMP et du STP ITIE Gabon	8	3	37,50
	Objectif spécifique n°1.2 : Rendre fonctionnel et viable le GMP et STP de l’ITIE Gabon	Viabilisation des organes (GMP et STP) et visibilité des activités de l’ITIE Gabon	12	5	41,66
Total :			20	8	40,00

L’objectif stratégique 2 est réalisé à hauteur de 05,26% tandis que les objectifs spécifiques 2.1 et 2.2 sont réalisés respectivement à hauteur de 0,00 % et 16,67%. Les livrables obtenus à ce niveau sont les différents TdR et AMI élaborés puis examinés et validés par le GMP.

Axes stratégiques	Objectifs spécifiques	Résultats	Activités planifiées	Activités réalisées	(%)
Axe 2: Créer un environnement favorable à la mise en œuvre des exigences de la	Objectif spécifique n°2.1 : Réaliser les études préalables détaillées en vue de l’accélération des réformes à mener dans le	Diagnosics visant à documenter la mise en œuvre raisonnée des exigences de la norme ITIE 2019	13	0	0,00

norme 2019 dans le secteur des industries extractives au Gabon	secteur des industries extractives au Gabon	dans le secteur extractif du Gabon			
	<u>Objectif spécifique n°2.2</u> : Opérationnaliser les recommandations des études préalables et accélérer la mise en œuvre des réformes dans le secteur des industries extractives au Gabon	Accélération des réformes dans le secteur des industries extractives au Gabon	6	1	16,67
Total :			19	1	05,26

L’objectif stratégique 3 est réalisé à hauteur de 16,67% tandis que les objectifs spécifiques le sont avec des scores très variables dont OS3.1 (66,67%), OS3.2 (25,00%), OS3.3 (25,00%), OS3.4 (12,50%), OS3.5 (40,00%), OS3.6 (14,29%), OS3.7 (0,00%), OS3.8 (,00%), OS3.9 (,00%) et OS3.10 (50,00%). Les principales réalisations à ce niveau sont les différents TdR et AMI (synthèse documentaire et participation à l’évaluation de la stratégie nationale anticorruption et ses plans sectoriels dont le secteur extractif, rapport sur les flux financiers illicites au Gabon, TdR du programme ESG, TdR étude de l’intégration de la divulgation ITIE dans le système de rapportage, TdR enquête NRGI, TdR plan stratégique de communication, etc.) élaborés puis examinés et validés par le GMP.

Axes stratégiques	Objectifs spécifiques	Résultats	Activités planifiées	Activités réalisées	(%)
Axe 3: Opérationnaliser les trois dimensions de la transparence à travers la divulgation extractive, la traçabilité extractive et la traçabilité des entreprises en	<u>Objectif spécifique n°3.1</u> : Améliorer le reporting financier sur les paiements, le reporting non financier sur les contrats et licences, la diligence raisonnable et la traçabilité des flux des ressources	Amélioration de la qualité et de l’accès aux données ouvertes	6	4	66,67
	<u>Objectif spécifique n°3.2</u> : Améliorer les conditions d’imposition pour mobiliser efficacement les revenus	Mobilisation des revenus à travers la surveillance et l’audit des revenus, la transparence des revenus perçus et les régimes fiscaux appliqués	4	1	25,00
	<u>Objectif spécifique n°3.3</u> : Améliorer la traçabilité extractive pour la sûreté et l’efficacité des opérations des multinationales	Opérationnalisation de la traçabilité extractive pour la création de la valeur et l’amélioration de la gestion des paiements et revenus	3	1	25,00

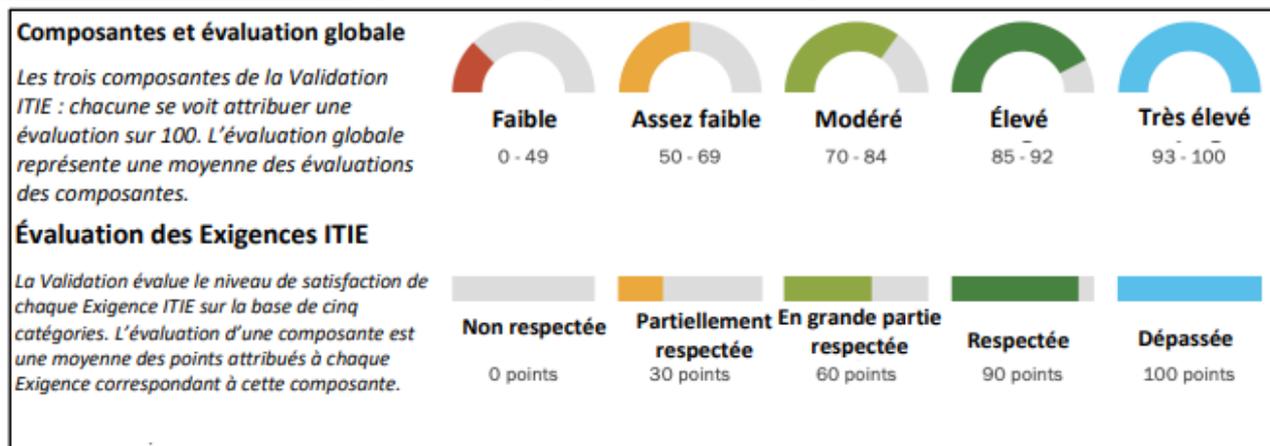
vue de la création de la valeur et l’amélioration de la gestion des paiements et revenus	<u>Objectif spécifique n°3.4 :</u> Améliorer la transparence et assurer une redevabilité équitable par les parties prenantes des revenus et dépenses issues des transferts infranationaux	Divulgarion des rapports et validation du processus selon la norme ITIE 2019 pour la réalisation de la valeur	8	1	12,50
	<u>Objectif spécifique n°3.5 :</u> Elaborer et mettre en œuvre les plans de vigilance contre le crime et les trafics, la lutte contre la corruption, la fraude, les flux financiers illicites et le blanchiment des capitaux dans le secteur extractif gabonais	Lutte contre le crime et les trafics dans le secteur extractif	5	2	40,00
	<u>Objectif spécifique n°3.6 :</u> Mesurer les progrès accomplis et évaluer l’impact environnemental et social des sites industriels dans le cadre de la mise en œuvre du processus de l’ITIE au Gabon	Evaluation des opérations sur les sites industriels du secteur extractif	6	1	14,29
	<u>Objectif spécifique n°3.7 :</u> Intégrer l’ITIE dans le système national décisionnel de l’Etat, des entreprises publiques, privées et organiser la première validation à la date fixée par le CA international de l’ITIE	Mise en place des conditions de réussite de la planification et mise en œuvre de la première validation ITIE du Gabon	2	0	0,00
	<u>Objectif spécifique n°3.8 :</u> Améliorer la gouvernance des entreprises publiques	Promotion de la culture de la transparence et de réédition des comptes des entreprises publiques du secteur extractif	7	1	14,29
	<u>Objectif spécifique n°3.9 :</u> Amélioration de la transparence budgétaire et la gestion durable des revenus des finances publiques, des revenus infranationaux et investissements du fonds gabonais des investissements stratégiques	Amélioration des classements du Gabon sur l’indice de la gouvernance (NGRI) et celui de la transparence budgétaire et fiscale du Département d’Etat Américain	11	1	9,09

	Objectif spécifique n°3.10 : Renforcer le contrôle citoyen et promouvoir le débat public sur la gouvernance et la transparence dans les industries extractives	Utilisation des informations ITIE pour la promotion de la culture du contrôle citoyen et débat public	8	4	50,00
Total :			60	16	26,67

2.4 Evaluation des progrès réalisés pour chaque Exigence de l’ITIE et les mesures prises

Chaque Exigence sera évaluée conformément à l’échelle ci-dessous extrait du « Guide de la Validation », en attribuant le nombre de points correspondant :

Points	Description
Exigence dépassée (100 points)	Tous les aspects de l’Exigence, y compris les aspects « attendus », « encouragés » et « recommandés », ont été mis en œuvre, et l’objectif général de l’Exigence a été rempli par le biais de divulgations systématiques dans les systèmes du gouvernement et des entreprises
Exigence pleinement respectée (90 points)	L’objectif général de l’Exigence a été rempli, et tous les aspects exigés ont été satisfaits
Exigence en grande partie respectée (60 points)	Des aspects importants de l’Exigence ont été mis en œuvre, et l’objectif général de l’Exigence est en grande partie rempli.
Exigence partiellement respectée (30 points)	Des aspects importants de l’Exigence n’ont pas été mis en œuvre, et l’objectif général de l’Exigence n’est pas rempli
Exigence non respectée (0 point) :	Tous ou presque tous les aspects de l’Exigence restent en suspens, et l’objectif général de l’Exigence est loin d’être rempli



Le résumé des progrès est présenté ci-dessous et le détail aux pages suivantes. Seules les exigences 1.1, 1.2, 1.3 (adhésion du Gabon à l’ITIE) et 7.4 (évaluation des résultats et impacts) sont en grande partie respectées. Les exigences 1.4 et 2.4 sont partiellement respectée.

Et si la première Validation du Gabon prévue au 1^{er} juillet 2024 avait lieu maintenant, le score global aurait été de 08,60 points, inférieur à 50 points (exigences non respectées et niveau atteint faible), le Gabon serait temporairement suspendu jusqu’à la prochaine validation dans 12 ou 24 mois.

Cela suffit pour montrer que la trajectoire empruntée par le Gabon dans la mise en œuvre de l’ITIE n’est pas la bonne en dépit du cadre de planification existant. Le budget doit être effectivement mis à disposition pour permettre l’exécution des activités.

Exigences ITIE	Respect des Exigences	Scores
Disposition ITIE 2019 : Exigence 1. Suivi exercé par le Groupe multipartite		
1.1 : Suivi du processus ITIE par le gouvernement	✓ En grande partie respectée	60
1.2 Engagement des entreprises	✓ En grande partie respectée	60
1.3 Engagement de la société civile	✓ En grande partie respectée	60
1.4 Gouvernance et fonctionnement du Groupe multipartite	✓ Partiellement respectée	30
1.5 Plan de travail	✓ Non respectée	0
Disposition ITIE 2019 : Exigence 2. Cadre légal et institutionnel, octroi des licences et des contrats		
2.1 Cadre juridique et fiscalité	✓ Non respectée	0
2.2 Octroi des licences et des contrats	✓ Non respectée	0
2.3 Registre des licences	✓ Non respectée	0
2.4 Contrats	✓ Partiellement respectée	30
2.5 Propriété effective	✓ Non respectée	0
2.6 Participation de l’État	✓ Non respectée	0
Disposition ITIE 2019 : Exigence 3. Exploration et production		
3.1 : Activités d’exploration	✓ Non respectée	0
3.2 Données de production	✓ Non respectée	0
3.3 Données d’exportation	✓ Non respectée	0
Disposition ITIE 2019 : Exigence 4. Perception des revenus		
4.1 : Divulgence exhaustive des taxes et des revenus	✓ Non respectée	0
4.2 Revenus des ventes des parts de production de l’État et/ou autres revenus perçus en nature	✓ Non respectée	0
4.3 Fournitures d’infrastructures et accords de troc	✓ Non respectée	0
4.4 Revenus provenant du transport	✓ Non respectée	0
4.5 Transactions liées aux entreprises d’État	✓ Non respectée	0
4.6 Paiements infranationaux	✓ Non respectée	0
4.7 Niveau de désagrégation	✓ Non respectée	0
4.8 Ponctualité des données	✓ Non respectée	0
4.9 Qualité des données et assurance de la qualité	✓ Non respectée	0
Disposition ITIE 2019 : Exigence 5. Gestion et distribution des revenus		
5.1 : Répartition des revenus provenant des industries extractives	✓ Non respectée	0
5.2 Transferts infranationaux	✓ Non respectée	0
5.3 Gestion des revenus et des dépenses	✓ Non respectée	0
Disposition ITIE 2019 : Exigence 6. Dépenses sociales et économiques		
6.1 : Dépenses sociales et environnementales par entreprise extractive	✓ Non respectée	0
6.2 Dépenses quasi budgétaires	✓ Non respectée	0
6.3 Contribution du secteur extractif à l’économie	✓ Non respectée	0
6.4 Impact environnemental des activités extractives	✓ Non respectée	0
Disposition ITIE 2019 : Exigence 7. Résultats et impact		
7.1 : Débat public	✓ Non respectée	0
7.2 Accessibilité des données et données ouvertes	✓ Non respectée	0
7.3 Recommandations tirées de la mise en œuvre de l’ITIE	✓ Non respectée	0
7.4 Examen des résultats et de l’impact de la mise en œuvre de l’ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles	✓ En grande partie respectée	60
Indicateurs d’efficacité et de viabilité	-	1
Total :		8,60

Ainsi les mesures prises pour solutionner les obstacles présentés à la section 1.6 sont les suivantes :

- 1) Sensibiliser les autorités administratives et décideurs politiques à la situation critique de l’ITIE Gabon en général et à l’éventualité d’une accélération des actions envisagées pour permettre de finaliser le recrutement de l’Administrateur Indépendant dans des délais acceptables ;
- 2) Mobiliser un financement du marché autre que celui de la dotation budgétaire 2022 auprès des deux ministères sectoriels (pétrole, mines) afin de poursuivre la finalisation de la procédure sans la DGMP/ARMP et dans les meilleurs délais ;
- 3) Rendre disponible le budget de la dotation 2022 de l’ITIE Gabon pour permettre le démarrage des activités préparatoires du Rapport ITIE 2021 ;
- 4) Rendre disponible le budget de la dotation 2022 de l’ITIE Gabon pour mener les travaux de la commission d’évaluation indépendante des offres supervisées par la DGMP et ARMP ;
- 5) Rendre disponible le budget pour la conduite des études thématiques visant à documenter les exigences de la Norme ITIE 2019 ;
- 6) Tenir des réunions avec les responsables des administrations publiques et procéder à la désignation de leurs points focaux, ceux des entreprises du secteur privé extractif étant déjà désignés ;
- 7) Accélérer la pré-collecte des données et informations contextuelles produites par les administrations sectorielles ;
- 8) Finaliser le processus de recrutement de l’Administrateur Indépendant dans les meilleurs délais, c’est-à-dire d’ici le 31 janvier 2023 pour permettre un démarrage de la mission en début février 2023 ;
- 9) Mobiliser et former à temps les parties déclarantes potentielles, au remplissage des formulaires de déclaration des revenus et formulaire de déclaration de la propriété effective ;
- 10) Finaliser le recrutement du personnel du secrétariat technique permanent.

Le détail des progrès réalisés pour chaque Exigence de l'ITIE est présenté ci-dessous.

Disposition de la Norme ITIE 2019 : Exigence 1. Suivi exercé par le Groupe multipartite				
Exigences ITIE	Objectifs	Conditions à remplir	Progrès	Points
1.1 : Suivi du processus ITIE par le gouvernement	Assurer qu'il existe au sein du gouvernement un représentant pleinement, activement et efficacement chargé de la mise en œuvre de l'ITIE. Il s'agit tant de leadership politique de haut niveau que d'engagement opérationnel comme outil pour faciliter tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Volonté de résoudre les obstacles (contraintes opérationnelles, juridiques liées à la divulgation, problèmes de recrutement du personnel du secrétariat national) ✓ Mise à disposition du financement de l'ITIE bien que son opérationnalisation soit problématique 	✓ En grande partie respectée	60
1.2 Engagement des entreprises	Faire en sorte que les entreprises extractives participent pleinement, effectivement et activement au processus ITIE, tant en termes de divulgations que de participation aux travaux du Groupe multipartite et que le gouvernement garantisse un environnement propice à cette participation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Disponibilité à fournir des données requises pour le processus de déclaration ITIE ✓ Sensibilisation des parties prenantes ne siégeant pas au GMP ✓ Dialogue multiacteurs renforcé 	✓ En grande partie respectée	60
1.3 Engagement de la société civile	Garantir que la société civile participe pleinement, effectivement et activement au processus ITIE, et veiller à l'existence d'un environnement propice favorable à la promotion de la transparence générée par l'ITIE, à la redevabilité et à une meilleure gouvernance des ressources pétrolières, gazières et minières	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation de réunions spéciales du collège de la société civile sur l'ITIE, y compris des interactions avec les représentants du GMP; ✓ Formulation d'avis concernant les activités de l'ITIE et la gouvernance des ressources naturelles ✓ Participation au débat public et expression libre des opinions concernant le processus ITIE, communication et collaboration efficiente avec les autres organisations de la société civile 	✓ En grande partie respectée	60
1.4 Gouvernance et fonctionnement du Groupe multipartite	Assurer l'existence d'un Groupe multipartite indépendant, capable d'exercer un suivi véritable et actif de tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE et permettant d'équilibrer les intérêts des trois collèges principaux (gouvernement, entreprises et société civile) de façon consensuelle.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Actions de sensibilisation menées auprès des parties prenantes ✓ Décisions prises de manière inclusives, en traitant chaque collège comme un partenaire et dans le respect des règles de prise de décisions ayant été convenues par le GMP 	✓ Partiellement respectée	30
1.5 Plan de travail	Assurer que la planification annuelle de la mise en œuvre de l'ITIE aille dans le sens de la mise en	Aspects exigés de l'Exigence	✓ Non respectée	0

	œuvre des priorités nationales pour les industries extractives en prévoyant des activités réalistes résultant de consultations avec les collèges élargis du gouvernement, de l’industrie et de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> ✓ TdR et AMI élaboré et validé en 2022. En cas de disponibilité du budget, l’étude sur l’intégration de la mise en œuvre de l’ITIE dans les systèmes des gouvernements et des entreprises (1.5.a) sera réalisée en 2023 ✓ TdR et AMI élaboré et validé en 2022. En cas de disponibilité du budget, l’étude sur le recueil des attentes/besoins des parties prenantes au Gabon sera réalisée en 2023 		
Disposition de la Norme ITIE 2019 : Exigence 2. Cadre légal et institutionnel, octroi des licences et des contrats				
2.1 Cadre juridique et fiscalité	Assurer une bonne compréhension publique de tous les aspects du cadre réglementaire des industries extractives, y compris le cadre juridique, le régime fiscal, les rôles des entités du gouvernement et les réformes	<p>Dans le cadre dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation les vérifications suivantes seront faites :</p> <p>Divulgations exigées</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Description succincte du régime fiscal, lois et réglementation sectorielle, types de contrats et licences, informations sur les rôles et responsabilités des entités étatiques concernées 	✓ Non respectée	0
2.2 Octroi des licences et des contrats	Donner un aperçu public de l’octroi et des transferts de licences pétrolières, gazières et minières, des procédures statutaires pour l’octroi et les transferts de licences ainsi que la question de savoir si ces procédures sont suivies dans la pratique	<p>Dans le cadre dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation les vérifications suivantes seront faites :</p> <p>Divulgations exigées</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Informations relatives aux procédures d’octroi ou de transfert de(s) licence(s), éventuels obstacles juridiques ou pratiques à la divulgation d’informations, critères techniques et financiers explicites pour l’octroi ou le transfert de licences, liste des soumissionnaires et les critères d’adjudication de tous les processus d’appels d’offres 	✓ Non respectée	0
2.3 Registre des licences	Assurer l’accès public à des informations exhaustives sur les droits de propriété liés aux gisements et projets extractifs	<p>Dans le cadre dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation les vérifications suivantes seront faites :</p> <p>Divulgations exigées</p>	✓ Non respectée	0

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Informations relatives aux procédures d’octroi ou de transfert de(s) licence(s), éventuels obstacles juridiques ou pratiques à la divulgation d’informations, critères techniques et financiers explicites pour l’octroi ou le transfert de licences, liste des soumissionnaires et les critères d’adjudication de tous les processus d’appels d’offres 		
2.4 Contrats	Assurer l’accès public à toutes les licences et à tous les contrats à l’origine d’activités extractives (au moins à partir de 2021).	<p>Divulgations exigées : Phase 1 : du 1er janvier 2021 au 1er janvier 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique du gouvernement en matière de transparence et divulgation des contrats et licences basée sur l’article 5 du code de transparence et de bonne gouvernance de la Directive N°06/11-UEAC-190-CM-22 du 19 Décembre 2011 et l’article 7 et alinéas de la loi n°021/2014 du 30 janvier 2015 relative à la transparence et à la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques préconisant la publication des contrats, licences et informations sur la propriété réelle ✓ Bien que l’existence de clauses de confidentialités font toujours partie des contrats signés et retardent la divulgation, le collège des entreprises du secteur privé a organisé le 18/10/2022 avec l’appui du secrétariat international de l’ITIE, un webinaire sur la divulgation des contrats, licences (pétrole, gaz, mines) et informations relatives à la propriété effective tandis que le collège de l’administration publique a organisé le 14/12/2022 une table ronde du dialogue multi-acteurs sur les contraintes de la transparence des contrats/licences, les clauses de confidentialité et la divulgation des informations statistiques des secteurs de la prospection (E3.1), de la production (E3.2), des exportations (E3.1), des taxes, revenus et paiements. 	✓ Partiellement respectée	30

		Divulgations exigées : (Phase 2 : à partir du 1^{er} janvier 2022) ✓ Aucun progrès à ce niveau		
2.5 Propriété effective	Permettre au public de prendre connaissance des personnes qui possèdent ou exercent en dernier ressort le droit de propriété ou le contrôle des entreprises opérant dans les industries extractives du pays, en particulier celles identifiées par le Groupe multipartite comme étant à haut risque afin de contribuer à dissuader de l'utilisation de pratiques abusives dans la gestion des ressources extractives	Divulgations exigées: (Phase 1 : janvier 2020 – 31 décembre 2022) ✓ Aucun progrès sur l'adoption et publication par le GMP d'une définition acceptable du terme de « bénéficiaire effectif » conformément à l'Exigence 2.5.f.i, un rattrapage ne pourrait être envisagé lors du processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation ✓ Aucun progrès sur l'établissement de diagnostic, de l'élaboration de lois, réglementations appuyant la création et l'actualisation de registres publics des bénéficiaires effectifs et de l'effectivité de pratiques de la divulgation de la propriété réelle Toutefois, deux TdRs ont été élaborés et validés par le GMP. Il s'agit de (1) l'état des lieux de la propriété réelle au Gabon, (2) l'étude du soutien des engagements de transparence de la propriété effective dans le cadre de la mise en œuvre du programme opening extractives dans le secteur extractif au Gabon. Divulgations exigées: (Phase 2 : à partir de janvier 2022) ✓ Aucun progrès à ce niveau	✓ Non respectée	0
2.6 Participation de l'État	Assurer qu'il existe un mécanisme efficace pour la transparence et la redevabilité afin de parvenir à une bonne gouvernance des entreprises d'État et plus largement de la participation de l'État à travers une bonne compréhension de la gestion des entreprises d'État et de la conformité de cette gestion avec les cadres réglementaires existants	Exigence applicable ✓ L'existence des entreprises d'Etat actives dans le secteur extractif et la participation de l'Etat dans le secteur extractif seront appréciés dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation Divulgations exigées ✓ La divulgation des informations sur le rôle des entreprises d'État dans le secteur ainsi que les règles	✓ Non respectée	0

		et pratiques courantes qui régissent les relations financières entre le gouvernement et les entreprises d’État (2.6.a.i), le niveau de participation dans les entreprises minières, pétrolières et gazières, prêts ou garanties de prêt au profit d’entreprises minières, pétrolières et gazières actives dans le pays (2.6.a.ii) seront examinés dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation		
Disposition de la Norme ITIE 2019 : Exigence 3. Exploration et production				
3.1 : Activités d’exploration	Assurer l’accès public à un aperçu du secteur extractif dans le pays ainsi qu’à son potentiel, y compris les activités de prospection récentes, en cours ou prévues	Divulgations exigées ✓ La vue d’ensemble des industries extractives sera fournie, y compris toutes les activités d’exploration significatives (3.1) dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation	✓ Non respectée	0
3.2 Données de production	Assurer une compréhension publique des niveaux de production de produits extractifs ainsi que l’estimation des résultats de cette production afin de traiter de questions liées à la production dans les industries extractives	Divulgations exigées ✓ Les informations sur les produits extractifs extraits en 2021 seront examinées dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation	✓ Non respectée	0
3.3 Données d’exportation	Assurer une compréhension publique des niveaux d’exportation des produits extractifs ainsi que l’estimation de leur valeur afin de traiter de questions liées à l’exportation dans les industries extractives	Exigence applicable ✓ Les informations sur les exportations de produits extractifs extraits en 2021 seront examinées dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation Divulgations exigées ✓ L’information sur les volumes d’exportation totaux et la valeur des exportations par matière première ventilée par Etat/Région d’origine, entreprise ou projet (3.3) sera vérifiée dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation	✓ Non respectée	0
Disposition de la Norme ITIE 2019 : Exigence 4. Perception des revenus				

4.1 : Divulgateion exhaustive des taxes et des revenus	Assurer des divulgations exhaustives des paiements des entreprises et des revenus perçus par le gouvernement, issus des secteurs pétrolier, gazier et minier, base d’une compréhension par le public de la contribution des industries extractives aux revenus du gouvernement	Divulgations exigées ✓ Dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation, le GMP conviendra de la définition de la matérialité, pour (i) les flux de revenus et (ii) les entreprises, y compris des seuils de déclaration, ainsi que les options considérées et la logique de la définition retenue, l’énumération et la description de flux de revenus considérés comme significatifs (4.1.b), identifiera les entreprises effectuant des paiements significatifs et les entités de l’Etat recevant des revenus significatifs (4.1.d) et en cas de non soumission de formulaires de déclaration ou non divulgation de la totalité des paiements ou revenus, une évaluation de l’impact de ces manquements sur l’exhaustivité du rapport sera fournie	✓ Non respectée	0
4.2 Revenus des ventes des parts de production de l’État et/ou autres revenus perçus en nature	Assurer la transparence dans le cadre de ventes des revenus en nature de produits pétroliers, gaziers et miniers afin de permettre au public d’évaluer si les valeurs des ventes correspondent aux valeurs du marché et assurer la traçabilité des résultats de la vente de ces produits vers le Trésor public	Exigence applicable ✓ La perception de revenus significatifs en nature, directement ou par le truchement d’une entreprise d’Etat en 2021 sera vérifiée dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation Divulgations exigées ✓ La divulgation entière des revenus en nature jugés significatifs (4.2.a), les volumes et valeurs des revenus en nature désagrégés à des niveaux de ventilation d’autres paiements et flux de revenus (4.7) et l’information sur les divulgation de versements d’accords de troc et de prêts sur ressources, par vente, type de produit et prix seront vérifiés dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation	✓ Non respectée	0

4.3 Fournitures d’infrastructures et accords de troc	<p>Assurer une compréhension publique des fournitures d’infrastructures et des accords de troc qui constituent une part importante des bénéfices que retire le gouvernement d’un projet extractif, à comparer avec d’autres paiements d’entreprises et revenus du gouvernement en espèces issus des secteurs pétrolier, gazier et minier, base de comparaison avec les accords conventionnels.</p>	<p>Exigence applicable</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L’existence des accords ou séries d’accords impliquant la fourniture de biens et services (y compris des prêts, subventions et travaux d’infrastructure) en échange total ou partiel de concessions pour la prospection et la production ou la fourniture réelle de produits pétroliers, gaziers ou miniers durant la période 2021 sera examinée dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation <p>Divulgations exigées</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La description entière de la divulgation des flux de revenus ou les transferts de valeur issus des accords de fourniture d’infrastructures et des accords de troc significatifs (4.3) sera faite dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation 	<p>✓ Non respectée</p>	<p>0</p>
4.4 Revenus provenant du transport	<p>Assurer la transparence des revenus du gouvernement ou des entreprises d’État provenant du transport de pétrole, de gaz ou de minerais, base pour promouvoir une plus grande redevabilité dans les accords portant sur le transport de produits extractifs et impliquant l’État ou les entreprises d’État</p>	<p>Exigence applicable</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le gouvernement ou une entreprise d’Etat du secteur extractif ont-ils reçu des revenus significatifs issus du transport de produits extractifs en 2021 ? La vérification sera faite dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation <p>Divulgations exigées</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La description entière de la divulgation des flux de revenus (4.4), à des niveaux de ventilation correspondant aux autres paiements et flux de revenus (4.7), en tenant compte de la qualité des données (4.9) sera faite dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation 	<p>✓ Non respectée</p>	<p>0</p>
4.5 Transactions liées aux entreprises d’État	<p>Assurer la traçabilité des paiements et transferts impliquant les entreprises d’Etat et de renforcer la compréhension du public à propos des revenus</p>	<p>Exigence applicable</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La collecte par des entreprises d’Etat de paiements significatifs provenant d’entreprises extractives, les 	<p>✓ Non respectée</p>	<p>0</p>

	revenant à l’Etat et la question de savoir s’il lui sont effectivement transférés ainsi que le niveau de soutien financier accordé par l’Etat aux entreprises d’Etat	<p>paiements effectués au gouvernement ou les transferts de la part du gouvernement en 2021 seront vérifiés dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation</p> <p>Divulgations exigées</p> <p>✓ La description du rôle de toutes les entreprises d’Etat actives dans le pays, la description entière des divulgations des transferts financiers significatifs entre des entités de l’Etat et des entreprises d’Etat (4.5) et la distinction claire entre les transactions propres aux entreprises d’Etat et les flux de paiement communs à toutes les entreprises concernées par l’Exigence (4.1) seront vérifiés dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation</p>		
4.6 Paiements infranationaux	Permettre aux parties prenantes de mieux comprendre les avantages revenant aux gouvernements locaux avec une transparence des paiements directs effectués par les entreprises à des entités infranationales ainsi que d’améliorer la supervision publique de la gestion par les gouvernements infranationaux de leurs revenus extractifs générés en interne	<p>Exigence applicable</p> <p>✓ Les informations sur les paiements significatifs par les entreprises extractives aux gouvernements infranationaux, les dispositions légales et réglementaires appliquées en 2021 seront vérifiées dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation</p> <p>Divulgations exigées</p> <p>✓ La définition sur la matérialité concernant les paiements infranationaux directs, en cas de paiements jugés significatifs, la divulgation des flux de revenus conformément à l’Exigence 4.6, en tenant dûment compte de la qualité des données (4.9) seront vérifiées dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation.</p>	✓ Non respectée	0
4.7 Niveau de désagrégation	Assurer la désagrégation dans les divulgations publiques des paiements versés par les entreprises et des revenus perçus par le gouvernement issus des secteurs pétrolier, gazier et minier, permettant	<p>Divulgations exigées</p> <p>✓ La documentation des données financières divulguées désagrégées par entreprise individuelle, par entité de l’État, par flux de revenu, par projet, conformément à</p>	✓ Non respectée	0

	au public d'évaluer la mesure dans laquelle le gouvernement peut superviser ses recettes telles que définies dans le cadre juridique et réglementaire, comme moyen pour comprendre si le gouvernement perçoit ce qui lui est dû de chaque projet extractif	la définition d'un projet établie par la Norme ITIE (4.7) sera produite dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation		
4.8 Ponctualité des données	Assurer une ponctualité suffisante des divulgations des paiements effectués par les entreprises et des revenus perçus par les gouvernements issus des secteurs pétrolier, gazier et minier pour que leur pertinence pour informer le débat public et la prise de décisions soit maintenue	Divulgations exigées ✓ L'exercice 2021 couvert par les divulgations effectuées dans le cadre de l'ITIE et les informations publiées avec ponctualité et régularité conformément à la Norme ITIE, au plan de travail convenu (1.5) et à la Disposition 4.8 seront triangulées dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation	✓ Non respectée	0
4.9 Qualité des données et assurance de la qualité	Assurer que des mesures appropriées ont été prises pour garantir la fiabilité des divulgations des paiements effectués par les entreprises et les revenus perçus par le gouvernement issus des secteurs pétrolier, gazier et minier afin que l'ITIE contribue à renforcer les systèmes et pratiques d'audit et d'assurance réguliers des gouvernements et des entreprises et de s'assurer que les parties prenantes peuvent compter sur la fiabilité des données financières sur les paiements et les revenus	Divulgations exigées ✓ La description par le GMP de procédures normalisées pour traiter de la qualité des données et de la vérification basée sur des normes d'audit internationales (4.9.a-b) des paiements et les revenus à publier, adoption des formulaires de déclaration, revue des procédures d'audit et d'assurance des entreprises et des entités de l'Etat participant au processus de déclaration ITIE, garanties que les entreprises et entités de l'Etat participantes fourniront pour convaincre de la crédibilité de leurs données (certification des états financiers, évaluation de la fiabilité des données publiées par les entreprises et les entités de l'État) se feront dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation	✓ Non respectée	0
Disposition de la Norme ITIE 2019 : Exigence 5. Gestion et distribution des revenus				
5.1 : Répartition des revenus provenant des	Assurer une traçabilité des revenus extractifs vers le budget de l'État et le même niveau de	Divulgations exigées	✓ Non respectée	0

industries extractives	transparence et de redevabilité pour les revenus extractifs ne figurant pas dans le budget de l’Etat	<p>Dans le cadre dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation les vérifications suivantes seront faites :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Tous les revenus en espèces ou en nature collectés auprès des entreprises pétrolières, gazières et minières sont inscrits au budget national ou au budget des entités gouvernementales infranationales ; ✓ Des informations ont été divulguées au moins à propos des revenus significatifs collectés par le gouvernement ou en son nom auprès des entreprises pétrolières, gazières et minières ; ✓ Documentations des évidences (rapports financiers, rapports d’audits, rapports de gestion des fonds spéciaux, etc. 		
5.2 Transferts infranationaux	Permettre aux parties prenantes au niveau local d’évaluer si les transferts et la gestion des transferts infranationaux de revenus extractifs correspondent aux droits statutaires	<p>Dans le cadre dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation les vérifications suivantes seront faites :</p> <p>Exigence applicable</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Documentation de l’état de divulgation des éléments tels que, les transferts significatifs entre le gouvernement central et chaque entité gouvernementale infranationale pertinente, la formule de répartition des revenus, tout écart entre la formule de répartition des revenus et les montants transférés de fait, désagrégés par entité gouvernementale locale <p>Divulgations exigées</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Documentation de l’adoption par le GMP d’une procédure pour traiter de la qualité des données conformément à l’Exigence 4.9, des transferts significatifs de nature facultative ou ad hoc entre gouvernement national et infranational, des informations supplémentaires sur la façon dont les revenus extractifs affectés à des programmes ou 	✓ Non respectée	0

		investissements spécifiques sont gérés ainsi que les décaissements réels		
5.3 Gestion des revenus et des dépenses	Renforcer la supervision par le public de la gestion des revenus extractifs, l’utilisation des revenus extractifs pour financer des dépenses publiques spécifiques ainsi que les hypothèses sous-tendant le processus budgétaire	<p>Dans le cadre dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation les vérifications suivantes seront faites :</p> <p>Divulgations exigées</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La mise en œuvre de l’ITIE comprend une description de tous les revenus extractifs réservés à des programmes ou à des régions spécifiques, y compris une description des méthodes utilisées pour en assurer une utilisation efficace et responsable, en conformité avec la Disposition 5.3.a ✓ La mise en œuvre de l’ITIE comprend une description des processus nationaux d’élaboration du budget et d’audit, et des liens vers les informations publiques sur le budget et les dépenses de l’État (5.3.b) ✓ Le Groupe multipartite a divulgué des informations supplémentaires sur le cycle budgétaire, les prévisions de production et de prix des matières premières ainsi que sur la pérennité des revenus, leur dépendance à l’égard des ressources naturelles et toute prévision de revenus que le Groupe multipartite aurait faite à ce sujet (5.3.c) 	✓ Non respectée	0
Disposition de la Norme ITIE 2019 : Exigence 6. Dépenses sociales et économiques				
6.1 : Dépenses sociales et environnementales par entreprise extractive	Permettre une compréhension publique des contributions sociales et environnementales des entreprises extractives, comme base pour évaluer si les entreprises extractives remplissent leurs obligations juridiques et contractuelles d’entreprendre des dépenses sociales et environnementales.	<p>Dans le cadre dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation les vérifications suivantes seront faites :</p> <p>Exigence applicable ?</p> <p>L’existence d’un cadre légal ou les termes du contrat régissant l’investissement extractif stipulant que les entreprises doivent faire des dépenses sociales obligatoires en 2021</p> <p>Divulgations exigées</p>	✓ Non respectée	0

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lorsque des dépenses sociales obligatoires existent et qu’elles sont significatives, la divulgation doit tenir compte de la qualité des données (4.9) conformément à la Disposition 6.1.a, en indiquant les lacunes éventuelles dans ce domaine ; ✓ Lorsque des dépenses environnementales obligatoires existent et qu’elles sont significatives, la divulgation doit tenir compte de la qualité des données (4.9) conformément à la Disposition 6.1.b, en indiquant les lacunes éventuelles dans ce domaine 		
6.2 Dépenses quasi budgétaires	Assurer que lorsque des entreprises d’Etat entreprennent des dépenses financées par le secteur extractif au nom du gouvernement mais qui ne sont pas inscrites au budget national, ces dépenses soient divulguées pour assurer une redevabilité dans leur gestion	<p>Dans le cadre dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation les vérifications suivantes seront faites :</p> <p>Exigence applicable ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L’existence au sein des entreprises d’Etat du secteur extractif des dépenses quasi fiscales, dépenses quasi fiscales significatives en 2021 et description de la définition du GMP attribuée à la matérialité des dépenses quasi fiscales des entreprises d’Etat, y compris les filiales et les co-entreprises des entreprises d’État, en s’appuyant sur la définition des dépenses quasi fiscales établie par le FMI 	✓ Non respectée	0
6.3 Contribution du secteur extractif à l’économie	Assurer une compréhension publique de la contribution des industries extractives à l’économie nationale et dans quelle mesure l’économie dépend des ressources naturelles	<p>Dans le cadre dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation les vérifications suivantes seront faites :</p> <p>Divulgations exigées</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Divulgations des informations de 2021 conformément à la Disposition 6.3, y compris : (i) valeur ajoutée brute du secteur extractif (« mines et carrières » dans le Système de comptabilité nationale des Nations Unies) et sa contribution au produit intérieur brut, (ii) estimation de l’activité du secteur informel y compris mais ne se limitant pas nécessairement au secteur de l’exploitation minière 	✓ Non respectée	0

		artisanale et à petite échelle, (iii) revenus du gouvernement issus du secteur extractif et leur contribution aux revenus totaux du gouvernement (exprimée en pourcentage), (iv) exportations du secteur extractif et leur contribution aux exportations totales du pays (exprimée en pourcentage), (v) nombre de personnes employées dans le secteur extractif, par genre ainsi que leur contribution au chiffre total de l’emploi (exprimée en %) et (vi) régions/zones clés où est concentrée la production		
6.4 Impact environnemental des activités extractives	Fournir une base pour que les parties prenantes puissent évaluer la justesse du cadre réglementaire et des efforts de supervision pour gérer l’impact environnemental des industries extractives ainsi que d’évaluer dans quelle mesure les entreprises extractives respectent leurs obligations environnementales	<p>Dans le cadre dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation les vérifications suivantes seront faites :</p> <p>Divulgations exigées</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence ou non de mécanismes de la gestion et du suivi de l’impact environnemental des industries extractives, les dispositions légales, les règles administratives et les pratiques réelles liées à la gestion de l’environnement et au suivi des investissements extractifs dans le pays (6.4.a), les mécanismes réguliers de surveillance environnementale, les règles administratives et systèmes de sanctions appliqués par l’Etat, ainsi que les obligations environnementales et les programmes de dépollution et de remise en état de l’environnement (6.4.b) 	✓ Non respectée	0
Disposition de la Norme ITIE 2019 : Exigence 7. Résultats et impact				
7.1 : Débat public	Permettre un débat public sur la gouvernance des industries extractives fondé sur des éléments probants, par le biais d’une communication active des données pertinentes aux parties prenantes clés de façon accessible et reflétant les besoins des parties prenantes	<p>Dans le cadre dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation les vérifications suivantes seront faites :</p> <p>Divulgations exigées</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Evaluer si les divulgations effectuées dans le cadre de l’ITIE, notamment celles du gouvernement et des entreprises, sont compréhensibles, ont été activement 	✓ Non respectée	0

		<p>promues, sont accessibles publiquement et ont contribué au débat public (7.1.a). Il s’agit notamment de vérifier que les déclarations ITIE sont largement accessibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Montrer dans quelle mesure les activités de communication et de dissémination ont tenu compte de la diversité de la population en termes d’âge, de genre, d’origine ethnique, de langue, d’origine sociale et de niveau de formation et montrer que l’information a été diffusée dans les langues pertinentes, des défis d’accessibilité et des besoins en information des différents sexes et sous-groupes de citoyens aux niveaux national et local, et de l’accessibilité et du caractère socialement inclusif des activités de dissémination et de sensibilisation 		
7.2 Accessibilité des données et données ouvertes	Permettre une utilisation et une analyse élargies de l’information sur les industries extractives en publiant l’information en format données ouvertes et interopérable	<p>Dans le cadre dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation les vérifications suivantes seront faites :</p> <p>Divulgations exigées</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Documentation de la politique adoptée par le GMP concernant l’accessibilité, la publication et la réutilisation des données ITIE et si les agences gouvernementales et les entreprises ont publié des données sous licence libre et informé les utilisateurs que l’information peut être réutilisée sans consentement préalable (7.2.a) ✓ Le GMP a mis à disposition l’ensemble des divulgations effectuées dans le cadre de l’ITIE dans un format de données ouvertes et exploitables par ordinateur (7.2.b) ✓ Le GMP a rempli des fichiers de données résumées de l’exercice 2021 couvert par l’ITIE conformément au modèle adopté par le Conseil d’administration de l’ITIE (7.2.c) 	✓ Non respectée	0

<p>7.3 Recommandations tirées de la mise en œuvre de l’ITIE</p>	<p>Assurer que la mise en œuvre de l’ITIE est un processus d’apprentissage en continu contribuant aux prises de décisions et basé sur un examen régulier par le Groupe multipartite des résultats et recommandations du processus ITIE suivi d’actions quant aux recommandations considérées comme des priorités</p>	<p>Dans le cadre dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation les vérifications suivantes seront faites :</p> <p>Divulgations exigées</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Description des progrès réalisés par le gouvernement et le GMP dans les mesures à prendre relativement aux enseignements tirés, l’identification, l’examen et la résolution des causes de tout écart au niveau de la mise en œuvre de l’ITIE, ainsi que dans la suite qu’ils ont donnée aux recommandations de l’Administrateur Indépendant (7.3) ; ✓ Revue des mécanismes mis en place par le GMP pour assurer le suivi des recommandations et des écarts 	<p>✓ Non respectée</p>	<p>0</p>
<p>7.4 Examen des résultats et de l’impact de la mise en œuvre de l’ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles</p>	<p>Assurer une supervision et une évaluation publique régulière de la mise en œuvre, y compris une évaluation de la question de savoir si l’ITIE atteint ses objectifs dont la transparence et la redevabilité publique de l’ITIE elle-même</p>	<p>Divulgations exigées</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les rapports annuels d’activité ou d’autres types de documents convenus par le GMP sont publiés et contiennent les informations prévues à la Disposition 7.4.a. L’examen annuel des résultats et de l’impact doit comprendre un résumé des activités de l’ITIE, une évaluation des progrès dans la réalisation des exigences de l’ITIE, un aperçu des réponses apportées par le GMP aux recommandations de l’ITIE, une évaluation des progrès dans la réalisation des objectifs du plan de travail, et une description des efforts visant à renforcer l’impact de l’ITIE 	<p>✓ En grande partie respectée</p>	<p>60</p>

2.5 Aperçu des réponses du groupe multipartite aux recommandations issues de la réconciliation, de la validation ou des études thématiques

Le processus de Déclaration de l'ITIE Gabon s'effectuera à travers le premier Rapport ITIE pour l'année 2021 à diffuser le 23 avril 2023. La première Validation est prévue pour le 1^{er} juillet 2024 et à ce jour aucune étude thématique n'a été réalisée pour documenter la mise en œuvre des exigences.

2.6 Compte rendu explicite des efforts entrepris pour renforcer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles

Le GMP n'a pas encore tenu de réflexion visant à renforcer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles. Cela pourrait être envisagé en 2023, après avoir élaboré la théorie du changement du secteur des industries extractives, recueilli les besoins en données et informations ainsi que les attentes des parties prenantes et bien sûr conduit les études thématiques.

3 Déroulement de l'évaluation de l'impact et des résultats

3.1 Implication et participation des parties prenantes à l'évaluation

Il est prévu conformément à l'Exigence 7.4(b), d'associer toutes les parties prenantes pour qu'elles participent à l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE ainsi qu'à la publication du rapport annuel d'avancement. Les groupes de la société civile et les entreprises participant au processus ITIE, et en particulier, mais pas uniquement, ceux qui siègent au sein du Groupe multipartite, devront pouvoir donner leur avis et commentaires sur le processus, et voir leurs avis reflétés dans le rapport annuel d'avancement. Il s'agira d'une occasion pour le GMP d'améliorer l'appropriation du processus et de faire en sorte que l'ITIE s'enracine plus profondément dans le processus de réformes plus larges au sein du pays.

3.2 Opinions des parties prenantes quant à la réalisation des objectifs de mise en œuvre liés aux priorités nationales

Ces opinions seront recueillies auprès des différentes parties prenantes, intégrées au présent rapport puis discutées lors d'un atelier sur l'évaluation des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE Gabon. Tout dépendra de la disponibilité du budget.

3.3 Possibilités de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre de l'ITIE au Gabon

L'examen des différentes opportunités repose entre autre sur la mise en œuvre effective en 2023 des études thématiques suivantes dont les TdRs et l'AMI sont disponibles.

Il s'agit notamment de :

1. Evaluation initiale de conformité au guide de validation ITIE avant le démarrage de la mise en œuvre du processus ITIE et recueil des besoins et attentes des parties prenantes au Gabon ;
2. Elaboration du plan stratégique de communication et marketing digital de l'ITIE Gabon et accompagnement à sa mise en œuvre (2023-2024) ;
3. Elaboration de la stratégie de mobilisation des ressources de l'ITIE Gabon ;
4. Diagnostic du site web, développement et reconfiguration dans la perspective des divulgations systématiques et la mise en œuvre du plan stratégique de la communication et plan média de l'ITIE Gabon
5. Elaboration des textes législatifs et réglementaires ITIE relatifs aux domaines d'intervention de la gouvernance, la transparence, la redevabilité, l'accès à l'information, les déclarations et divulgations systématiques, la dissémination et la validation des rapports ITIE.

L'efficacité de la mise en œuvre serait également renforcée si des solutions durables sont apportées à la résolution des contraintes conjoncturelles et structurelles, des contraintes en rapport avec le processus de Déclaration de l'ITIE pour la production des différents Rapports ITIE.

3.4 Indicateurs communs d’efficacité et de durabilité de la mise en œuvre de l’ITIE au Gabon

Indicateur 1 : la mise en œuvre de l’ITIE traite de défis ou de risques pertinents à la gouvernance du secteur extractif au niveau national

Les défis et priorités nationales du secteur extractif sont définis dans les documents de planification stratégique et opérationnelle du Gabon à savoir le Plan Stratégique du Gabon Emergent (2009-2025) et le Plan d’Accélération de la Transformation du Gabon (2021-2023). Ces objectifs sont présentés à la section 1.4.

La mise en œuvre de l’ITIE traite des défis pertinents du secteur extractif au niveau des politiques publiques pays tels que (1) accélérer la croissance économique et en diversifier les sources, (2) réduire la pauvreté et les inégalités sociales (3) assurer une gestion durable des ressources naturelles pour les générations futures et au niveau du respect des exigences de la norme de l’ITI, (4) promouvoir la bonne gouvernance et la transparence contre l’opacité des opérations et transactions, (5) lutter contre la marginalisation des populations fragiles et vulnérables proches des sites industriels, (6) lutter contre le crime et la corruption.

Au niveau du respect des exigences de la Norme ITIE, il s’agira de :

- (1) réussir l’ancrage juridique du dispositif législatif et réglementaire à travers l’intégration des principes, critères et indicateurs de la Norme ITIE en vue de l’accélération de la mise en œuvre des réformes des politiques publiques du secteur extractif et d’autres secteurs connexes ;
- (2) promouvoir la culture de la transparence dans l’exploitation des ressources naturelles du sous-sol (pétrole, gaz, mines) et du sol (forêts, bois, agriculture, pêche, etc.) ;
- (3) assurer la facilitation de l’interopérabilité des instruments internationaux à l’intention des firmes multinationales (responsabilité des entreprises pour leurs impacts sur la société, promotion du développement durable, application des exigences de norme ITIE, Pacte mondial de l’ONU 2000, référentiel ISO 26000, etc.) ;
- (4) adresser la problématique de la transparence de l’information relative aux paiements et revenus, en allant au-delà des exigences minimales de l’ITIE, en parvenant à faire coexister et combiner la RSE des ressources naturelles avec d’autres instruments tels que le Global Mining Initiative, les dispositions du Dod-Franck Act. des États-Unis, la Directive européenne 2013/34/UE sur la transparence des industries extractives.

L’année 2022 a enregistré des résultats insuffisants, les principaux obstacles ont été présentés à la section 1.6 et les propositions de solutions pour les surmonter à la section 2.4. Très peu d’initiatives ont été entreprises ou débattues au sein du GMP, concernant les possibilités d’aller au-delà des exigences minimales de la Norme ITIE ou sur les questions liées à la gouvernance du secteur extractif. En 2023, chaque exigence fera l’objet de discussion mensuelle.

Les acquis issus des réformes du cadre de la gestion publique basée sur la culture du résultat existent au niveau pays dans les domaines de la fonction publique, de la gestion du budget, de la bonne gouvernance, du contrôle de gestion, de la lutte contre la corruption et de l’évaluation des politiques publiques. Il est question dans le cadre du secteur extractif, d’envisager leur poursuite dans un cadre de planification et de cohérence intégrés tenant compte des limites et blocages institutionnels, des rythmes de progression et de la portée des transformations, des résultats et impacts des changements souhaités en matière de promotion et de développement des outils de la transparence.

Les liens vers les efforts de réforme au niveau national, plus particulièrement les efforts de transparence et de redevabilité ont été présentés à la section 1.4. Pour l’année 2022, la mise en œuvre de l’ITIE n’a pas abouti aux résultats escomptés. Les avis, commentaires et opinions de toutes les parties prenantes y compris celles qui ne sont pas directement impliquées dans le travail du GMP, seront recueillis concernant leur perception de l’ITIE au Gabon ainsi que les évaluations possibles.

Des efforts importants doivent être déployés pour concrétiser les divulgations, l’engagement des parties prenantes et tenir compte des besoins des utilisateurs de données ITIE ou d’autres questions préoccupant le public dans le secteur des industries extractives.

Indicateur 2 : Les données sur le secteur extractif sont divulguées systématiquement par des déclarations régulières du gouvernement et des entreprises

Les TdRs de l’étude faisant le point sur la divulgation régulière des données par le biais de déclarations du gouvernement et des entreprises plutôt que par le biais du rapportage ITIE relevant du périmètre de la Norme ITIE ont été élaborés puis validés par le GMP. Celle-ci sera mise en œuvre au cours de l’année 2023, et les informations également collectées au cours du processus de Déclaration et préparation du Rapport ITIE 2021.

A ce stade, aucune approche innovante de divulgation n’a été développée. Toutefois, il est envisagé la mise en place par le Cabinet MOORE STEPHENS d’une infrastructure numérique de renforcement de la divulgation. La réalisation des deux études thématiques suivantes, (1) l’étude sur état des lieux de la divulgation des informations en 2021 au sens de la norme ITIE 2019 et proposition d’un plan de divulgation exhaustive des contrats miniers et pétroliers et (2) l’étude de faisabilité de l’intégration de la divulgation dans le cadre du rapportage de l’ITIE au Gabon permettront d’asseoir le cadre global de la divulgation.

A moyen terme, elle visera à intégrer l’ITIE dans les systèmes du gouvernement et des entreprises mais aussi certaines parties du processus de rapportage ITIE dans des systèmes déjà existants du gouvernement et des entreprises (base de données des licences, données statistiques nationales, procédures d’audit, données des entreprises sur la production et les versements d’impôts, données budgétaires ouvertes, etc.).

Des réformes sont envisagées dans les domaines couverts par la Norme ITIE et le plan de travail du GMP à travers les opportunités présentées à la section 1.4 et relatives au Programme Economique Elargi FMI/Gabon, du Plan Stratégique du Gabon Emergent (PSGE 2009-2025) et Plan d’Accélération pour la Transformation (PAT 2021-2023). Les priorités ainsi définies devraient permettre de consolider l’intégration des divulgations des données ITIE, de centraliser les recettes pétrolières et minières dans le compte unique du Trésor (CUT) et à identifier spécifiquement ces recettes afin de faciliter le suivi.

Indicateur 3 : Il existe un environnement propice à la participation citoyenne dans la gouvernance du secteur extractif, y compris la participation des communautés affectées

Le secteur pétrole est régi par la Loi n°002/2019 du 16 juillet 2019 portant réglementation du secteur des hydrocarbures en République Gabonaise. Elle comprend douze (12) titres dont le TITRE I : Des dispositions générales, Titre II : Du cadre institutionnel, Titre III : Des activités amont, Titre IV : Des activités aval, Titre V : Du contenu local et de la responsabilité sociale des entreprises, Titre VI : De la qualité, de l’hygiène, de la santé, de la sécurité, de la sûreté et de l’environnement, Titre VII : De la responsabilité industrielle et des assurances, Titre VIII : De l’obligation d’information, Titre IX : De la sous-traitance pétrolière, Titre X : Du régime fiscal, douanier, de changes, des contributions diverses et du prix de cession officiel, Titre XI : Du contrôle, des infractions et des sanctions et Titre XII : Des dispositions diverses, transitoires et finales.

Le secteur minier l’est à travers la Loi n°037/2018 du 11 juin 2019 portant réglementation du secteur minier en République Gabonaise. Elle comprend vingt (20) titres dont Titre I : des dispositions générales, Titre II : du cadre institutionnel et de la bonne gouvernance, Titre III : de la contribution de l’activité minière au développement local et minier, Titre IV : du régime des activités minières artisanales, Titre V : du régime des carrières, Titre VI : du régime des mines, Titre VII : des substances précieuses, Titre VIII : des substances radioactives, Titre IX : des substances stratégiques, Titre X : des produits explosifs, Titre XI : des fouilles, des sondages, des grands travaux de génie civil et des levés géophysiques, Titre XII : de la transformation locale des ressources minérales, Titre XIII : de la sous-traitance minière, Titre XIV : de la réhabilitation et de l’après-mine, Titre XV : de l’hygiène, de la santé, de la sécurité, de la protection de l’environnement et de la responsabilité civile industrielle, Titre XVI : des relations entre les titulaires des autorisations ou titres miniers avec les tiers, Titre XVII : des interdictions, des restrictions et des dérogations, Titre XVIII : de la fiscalité,

Titre XIX: du contrôle, des sanctions et du contentieux et Titre XX : des dispositions transitoires, diverses et finales.

Cet environnement législatif et réglementaire du secteur pétrolier et ses textes d’application est assez pauvre concernant la participation citoyenne, y compris des communautés affectées, à la prise de décision sur la gouvernance des ressources extractives. Des améliorations devront être apportées d’ici 2024 et précisément à travers la mise en œuvre de l’étude intitulée « élaboration des textes législatifs et réglementaires ITIE relatifs aux domaines d’intervention de la gouvernance, la transparence, la redevabilité, l’accès à l’information, les déclarations et divulgations systématiques, la dissémination et la validation des rapports ITIE » dont les TdRs sont disponibles.

Au cours de l’année 2022, la mise en œuvre de l’ITIE n’a pas eu un effet sur les communautés dans les régions où sont menées des activités extractives. La contribution au changement de l’espace civique lié à la gouvernance du secteur extractif ne pourra être perceptible que lorsque les exigences de la Norme ITIE seront pleinement opérationnalisées d’ici 2024 et que les performances du pays seront mieux appréciées à travers les indicateurs des classements internationaux.

Indicateur 4 : Les données du secteur extractif sont accessibles et utilisées pour l’analyse, la recherche et le plaidoyer

Dans le cadre du Processus de Déclaration du Rapport ITIE 2021 en cours de préparation, le gouvernement et les entreprises fourniront les données et informations répondant aux exigences de la Norme ITIE et pas forcément aux besoins spécifiques des parties prenantes. Il est prévu en 2023 de réaliser une enquête sur le recueil des besoins et attentes des parties prenantes.

Le diagnostic des données sur le secteur extractif sera réalisé au cours de l’étude à mener ainsi que lors du processus de la Déclaration ITIE, ce qui permettra de se faire une idée sur leur ponctualité, accessibilité, disponibilité, utilisation par les parties prenantes intéressées et même lors de débats publics. Le renforcement de mécanismes de redevabilité au niveau national et infranational sera aussi priorisé. Un plan média des actions du GMP et des campagnes de communication devra être mis en œuvre afin de permettre une visibilité des actions entreprises par l’ITIE Gabon.

Indicateur 5 : L’ITIE a orienté les changements dans les pratiques ou les politiques du secteur extractif

L’ITIE Gabon ambitionne d’accélérer les réformes structurelles pour la transparence et redevabilité dans le secteur des industries extractives au Gabon. Le cadre de planification de sa mise en œuvre doit s’articuler pour 2023 et 2024 autour des trois composantes de la Validation (C1. Engagement des parties prenantes, C2. Cartographie de la transparence et C3. Résultats et Impacts). A ce jour, il n’y a eu aucune discussions avec les sectoriels concernant leurs politiques, stratégies, plan d’actions, programmes, projets et pratiques opérationnelles.

3.5 Innovations et efforts visant à élargir le périmètre de la mise en œuvre de l’ITIE

Le GMP ne consentira des efforts pour élargir le périmètre de la mise en œuvre de l’ITIE, en allant au-delà des dispositions de l’ITIE pour répondre aux défis pertinents au niveau national et infranational qu’une fois des études thématiques réalisées, leurs recommandations transformées en actions intégrées dans le plan de travail annuel et budgétisé et enfin mises en œuvre.

Il est question durant la période 2022-2024 de créer les fondations de l’infrastructure ITIE Gabon autour des deux secteurs pétrole, gaz et mines. Au terme de la première validation si l’expérience est concluante, de tenir compte des conclusions et recommandations de l’étude sur l’élargissement du périmètre de la mise en œuvre de l’ITIE, pour envisager à partir de 2025 ou 2026 l’intégration de nouveaux secteurs.

Conclusion

En 2022, la mise en œuvre de l’ITIE au Gabon a été confrontée à des contraintes conjoncturelles et structurelles qui n’ont pas fait l’objet à temps de solutions appropriées, ce qui inévitablement a conduit aux résultats insuffisants enregistrés. Les efforts de planification de l’opérationnalisation des exigences à travers les différentes études thématiques proposées devraient permettre en 2023 et 2024 si le budget est effectivement mis à disposition de rattraper les écarts.

Les recommandations pour la mise en œuvre du PTAB 2023 sont reconduites à l’identique, le contexte n’ayant pas changé.

Il s’agit notamment :

1. d’élaborer et opérationnaliser dans des délais assez brefs, un manuel des procédures administratives, financières et comptables ;
2. de recruter le personnel du secrétariat technique permanent et notamment le chargé de la gestion financière et budgétaire ;
3. de proposer une organisation intégrant un mécanisme de coordination des activités et un modèle de financement durable de l’ITIE Gabon afin de tenir les objectifs identifiés mais surtout les échéances fixées le CA de l’ITIE (01 juillet 2024 première validation) ;
4. de mener un plaidoyer auprès des décideurs en vue de la création d’un mécanisme innovant de financement des activités de l’ITIE Gabon s’appuyant sur les dispositions juridiques en vigueur et recherchant par la même la réduction des délais de mise à disposition des fonds à 15 jours ;
5. de prévoir une assurance universelle pour les membres du GMP et les experts impliqués dans les missions de terrain;
6. de poursuivre la mobilisation des ressources extérieures auprès des bailleurs de fonds soutenant la mise en œuvre l’ITIE au Gabon et organiser une table ronde de mobilisation des ressources avec la Banque Mondiale ou l’Union Européenne comme chef de file et les autres partenaires au développement ;
7. de signer le MoU avec la CN-ITIE Sénégal pour l’adaptation des outils de la gouvernance organisationnelle de l’ITIE Gabon (*plan stratégique indicatif, stratégie et plan de communication, manuels de gouvernance et de l’évaluation, manuel des politiques, procédures opérationnelles, de contrôle et d’audit interne, manuel de procédures administratives, comptables et financières, stratégie de mobilisation des ressources*) ;
8. de s’acquitter à échéance due du paiement des salaires, primes, indemnités, jetons de présence des personnels et des membres du GMP pour éviter la précarisation, la démotivation et la démobilisation.

Le plan de travail 2022 sera reconduit en 2023 en ôtant les activités achevées et en y ajoutant les activités prévues pour 2023 dans le PTT 2022-2024. Toutefois, les axes prioritaires du PTAB 2023 devraient être les suivants :

1. Renforcer l’implication et amplifier les engagements des parties prenantes
2. Renforcer les capacités des parties prenantes
3. Réaliser les études thématiques pour documenter la mise en œuvre des exigences
4. Disséminer le Rapport ITIE 2021 et produire le Rapport ITIE 2022
5. Evaluer les résultats et impacts de l’année 2023
6. Promouvoir les technologies de l’information et renforcer la divulgation systématique
8. Renforcer les capacités du GMP sur les questions prioritaires identifiées et à traiter

Approbation du Groupe multipartite

Date :

Collèges	Points focaux	Signatures
Administration publique	Michel NTSAMBA	
Société civile	Guy René MOMBO LEMBOMA	
Secteur privé	Jacqueline BIGNOUMBA	
Opérateurs publics	Gilles Terence MBA ELLA	
La Présidente du GMP ITIE Gabon		
Léontine-Tania OYOUMI-LOUMBOU épouse BIBEY		

